Année 1959. — N° 1. (Nouvelle série.) Le Numéro : 20 francs. 9 Décembre 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ABONNEMENTS : METROPOLE ET OUTRE-MER : **800 fr.**; ETRANGER : **1.200 fr.**
(*Compte chèque postal :* **9063.13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS-15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION ORDINAIRE DE 1959

Séances des 17, 18 et 19 Novembre 1959.

SOMMAIRE

Problème des échanges extérieurs dans la perspective de la promotion des exportations.

PROBLEME DES ECHANGES EXTERIEURS DANS LA PERSPECTIVE DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

(*Question dont le Conseil économique et social s'est saisi en application de l'article 3 de l'ordonnance portant loi organique du Conseil économique et social.*)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique et social, par M. Léon de Rosen.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE. — Le commerce extérieur français à la veille des réformes de fin 1958.

Chapitre Ier. — Les « incitations » au déséquilibre de la balance commerciale.

Chapitre II. — La structure du commerce extérieur français.

Section I. — Analyse du commerce extérieur français considéré en lui-même.

Section II. — Comparaison du commerce extérieur français avec les commerces extérieurs du Royaume-Uni et de l'Allemagne de l'Ouest.

DEUXIÈME PARTIE. — Le commerce extérieur français depuis le début de 1959.

Chapitre Ier. — Les sept premiers mois de 1959 comparés aux sept premiers mois de 1958.

Section I. — Les données d'ensemble.

Section II. — Comparaison des structures du commerce extérieur pendant les sept premiers mois de 1958 et 1959.

Chapitre II. — L'évolution du commerce extérieur de janvier à juillet 1959.

Chapitre III. — Les causes du redressement de la balance commerciale.

TROISIÈME PARTIE. — Une politique de l'exportation.

Chapitre Ier. — Les solutions à éliminer.

Section I. — L'action directe sur le volume des importations.

Section II. — L'aide proprement dite à l'exportation.

Chapitre II. — Buts et moyens d'une politique positive de l'exportation.

Section I. — Mesures à prendre dans certains secteurs particuliers de la production.

§ 1. — L'agriculture.
§ 2. — Les biens d'équipement.
§ 3. — Le tourisme.
§ 4. — Les sociétés d'ingénieurs conseils.

Section II. — Une politique générale de l'exportation.

§ 1. — Les obstacles à écarter.
§ 2. — L'information.
§ 3. — Les procédures.
§ 4. — L'implantation d'usines françaises à l'étranger.

Section III. — Une politique générale de la productivité.

§ 1. — Expansion du marché intérieur.
§ 2. — Recherche scientifique et technique.
§ 3. — Adaptation de la législation sociale aux exigences de la production.

CONCLUSION

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

INTRODUCTION

Si, pendant des années, les problèmes du commerce extérieur et, plus précisément, celui de la balance commerciale, ont constamment retenu l'attention du Conseil économique et ont même figuré en permanence à l'ordre du jour de ses travaux depuis le début de 1954, c'est surtout parce que, depuis des années également, la balance commerciale française s'est trouvée beaucoup trop souvent déficitaire.

Lorsqu'un déficit de ce genre ne peut être réglé que grâce à des aides extérieures toujours précaires et souvent remboursables, il constitue une menace grave pour l'économie d'un pays dont il compromet l'avenir et dont il risque à tout moment d'entraîner la paralysie pour peu qu'une crise de trésorerie extérieure particulièrement aiguë vienne à rendre impossible tout approvisionnement en matières premières et en énergie.

C'est donc à juste titre que le Conseil économique s'est efforcé de rechercher et de proposer aux gouvernements tous les moyens qui lui paraissaient de nature à réduire ce déficit ou même à le remplacer par un excédent d'exportation.

Il ne faut cependant jamais perdre de vue que l'équilibre d'une balance commerciale et, même, la réalisation du super-équilibre nécessaire pour permettre le remboursement de dettes accumulées et l'aide aux pays sous-développés, ne sauraient constituer à eux seuls les véritables objectifs du commerce extérieur.

Il n'est pas indifférent, en effet, que l'équilibre se réalise à n'importe quel niveau, fût-ce même par une réduction simultanée des importations et des exportations.

S'il importe de développer les ventes à l'extérieur, c'est, essentiellement, pour pouvoir, en contrepartie, acheter davantage à l'extérieur.

L'expansion — dans l'équilibre, certes — mais l'expansion des échanges extérieurs est la condition même de l'élévation du niveau de vie national, élévation qui reste le but général du commerce extérieur de toute l'activité économique.

C'est dans cette perspective que, après avoir rappelé l'état du commerce extérieur à la veille des grandes réformes opérées en fin 1958, puis la portée du redressement opéré depuis cette époque, on essaiera de définir la voie à suivre pour que ce redressement se confirme et se développe dans les mois et les années à venir.

Mais avant d'aborder une étude que l'on a voulu délibérément axée sur les échanges de marchandises entre la France métropolitaine et l'étranger, il importe de présenter quelques remarques générales sur deux aspects du problème des échanges extérieurs : celui des échanges au sein de la zone franc et celui des échanges autres que de marchandises.

A. — Les échanges autres que de marchandises.

Qu'il s'agisse de ceux qui intéressent la balance des paiements courants :

— tourisme et voyageurs ;
— courtages, assurances, services bancaires ;
— royalties, revenus des valeurs mobilières et des exploitations françaises à l'étranger,

ou de ceux qui relèvent des opérations en capital :

— investissements et crédits privés ;
— investissements et crédits publics,

les échanges autres que de marchandises sont d'une importance capitale pour l'équilibre de la balance générale des paiements.

On sait, d'ailleurs le rôle qu'ils ont joué avant 1914 pour compenser le solde constamment déficitaire des échanges de marchandises entre la France et l'étranger, et on sait aussi quelle a été, depuis le début de 1959, l'évolution des mouvements de capitaux entre la France et l'étranger (1).

(1) Mouvements de capitaux entre la France et l'étranger au cours du premier semestre 1959 :

	Millions de dollars.
RECETTES :	—
Investissements français à l'étranger (= désinvestissements)	97
Investissements étrangers en France	220,9
	317,9
DÉPENSES :	
Investissements français à l'étranger	11
Investissements étrangers en France (désinvestissements ou rapatriements dividendes de capitaux)	45
	56

soit un solde de 262 millions de dollars en six mois de 1959, ce qui est tout à fait remarquable.

Mais, en raison même de leur importance, ces échanges devraient faire, à eux seuls, l'objet d'une étude spéciale.

C'est pourquoi on a cru préférable de se borner, dans ce rapport, à l'étude des échanges de marchandises et de n'aborder qu'occasionnellement, dans la troisième partie, certains aspects des échanges de services.

B. — Les échanges commerciaux avec la zone franc.

La France, ancienne puissance coloniale, demeure associée à des pays et territoires dont elle finance largement le développement et dont elle assume totalement le déficit encouru vis-à-vis des pays étrangers (112 millions de dollars en 1958, 160 millions en 1957). C'est là une importante différence avec la Grande-Bretagne : les pays de la zone sterling étant exportateurs nets contribuent à la constitution du pool de devises.

L'ensemble composé de la France et des pays et territoires associés constitue une zone monétaire. Mais, à la différence de la livre sterling, le franc ne joue pas un rôle de moyen de paiement international — c'est généralement un avantage assorti de contraintes rigoureuses — et il en découle que les excédents commerciaux enregistrés par la métropole avec le reste de la zone (157 milliards en 1958) ne lui sont d'aucune aide pour l'équilibre de la balance des paiements de l'ensemble de la zone.

La zone franc, dans son ensemble, est une zone de hauts prix (soutien par la métropole des cours des productions des P. O. M. qui, en revanche, supportent des surprix dans leurs achats aux producteurs métropolitains). Une partie des importations de la métropole est utilisée pour la production de biens écoulés dans la zone franc.

Il s'ensuit un certain nombre de phénomènes qui dépassent le cadre du commerce extérieur proprement dit pour affecter la structure de l'économie tout entière.

a) Protection des producteurs français sur les marchés d'outre-mer (807 milliards de ventes aux P. O. M. en 1958, soit 38 p. 100 des exportations totales) qui sont ainsi partiellement dispensés des efforts de rationalisation accomplis par leurs concurrents étrangers ;

b) Protection des producteurs français sur le marché intérieur, souvent légitimée dans le passé par l'achat de matières premières à des cours bien supérieurs aux prix mondiaux (27 p. 100 des importations de 1958, soit 650 milliards). Au total, un climat général protectionniste débilitant, qui entame les facultés compétitives de l'industrie française ;

c) Nécessité d'un excédent de la balance des paiements de la métropole pour compenser le déficit des P. O. M. et supporter la charge de la dette étrangère. Si une amélioration peut être obtenue sur le tourisme et les frets, l'équilibre, sinon l'excédent de la balance commerciale avec l'étranger est indispensable pour lui éviter des mouvements de capitaux défavorables ; il est impensable que les capitaux étrangers viennent s'investir dans un pays où un déficit extérieur permanent serait une menace pour leur sécurité. Si l'on peut compter sur l'apport de capitaux étrangers pour renforcer une situation saine, il serait chimérique d'en espérer la compensation d'un déséquilibre structurel.

PART DU COMMERCE AVEC L'OUTRE-MER EN POURCENTAGE DU TOTAL

1. — Le tableau I montre que, de 1949 à 1959, près de 40 p. 100 des ventes françaises à l'extérieur ont été faites à destination de la zone franc, et si l'on considère le commerce total de la France, on constate alors que sa structure n'a rien d'anormal : les ventes de produits manufacturés à l'extérieur y ont une place comparable à celle qu'ils occupent dans le commerce extérieur allemand, compte tenu du rapport existant entre l'industrie allemande et l'industrie française.

2. — Si l'on poursuit l'analyse, il apparaît que les marchés d'outre-mer sont parfois plus importants que l'ensemble des marchés étrangers. C'est le cas pour la parachimie, l'industrie du caoutchouc, les papiers et cartons, les textiles et l'habillement, les matériaux de construction, etc. Pour la construction électrique et mécanique, les ventes à l'outre-mer atteignent respectivement 68 p. 100 et 60 p. 100 des ventes à l'extérieur.

3. — La faculté d'équilibrer la balance commerciale de la zone franc ne réside donc pas essentiellement dans le volume et la structure des exportations de la métropole, mais principalement dans une production de matières premières insuffisante dans les pays d'outre-mer. C'est là une différence fondamentale avec la zone sterling, les territoires d'outre-mer contribuant largement à l'approvisionnement de l'industrie britannique et gagnant des devises par leurs ventes, hors de la zone, de pétroles, de minerais non ferreux, de caoutchouc et de produits alimentaires (voir tableau II).

4. — Il faut enfin signaler la position tout à fait prépondérante de l'Algérie qui, l'année dernière, a absorbé plus de la moitié des exportations vers la zone franc (412 milliards) et accusé un déficit commercial avec la métropole de 222 milliards.

En 1958, la France a importé pour 650 milliards de produits divers de la zone franc, dont 65 p. 100 (422 milliards) de produits alimentaires, boissons et tabacs. Par contre, les produits bruts et l'énergie ne comptent que pour 190 milliards contre 860 milliards en provenance de l'étranger.

Ceci étant, une seule possibilité existait jusqu'ici de rétablir l'équilibre : le développement des exportations métropolitaines vers l'étranger ; dès l'année prochaine, le pétrole saharien représentera une économie ou un gain de devises appréciable (1), et cet apport se développera au cours des prochaines années.

Ces données ayant été rappelées et tout en conservant présente à l'esprit l'importance des échanges entre la métropole et la zone franc, il faut bien reconnaître que l'analyse de ces échanges ne serait pas très suggestive, étant donné les conditions tout à fait spéciales dans lesquelles ils s'effectuent.

C'est pourquoi on s'occupera essentiellement ici des échanges entre la France métropolitaine et les pays tiers, échanges qui, au demeurant, détermineront les taux de croissance de l'économie française au cours des prochaines années.

TABLEAU I

Part du commerce avec l'outre-mer.

(En pourcentage du total.)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1949	25,9	41,5
1950	26,1	36
1951	20,8	37,6
1952	22,6	42,1
1953	25	37
1954	27	36,2
1955	24,6	31,5
1956	23,4	32
1957	23,8	34,8
1958	27,6	41,6
1959 (6 mois)	26	32,5

TABLEAU II

Commerce avec la zone franc en 1958.

(En milliards de francs.)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Alimentation. — Boissons. — Tabacs	422,2	131,3
Produits bruts	179,4	19,4
Energie. — Lubrifiants	9,8	47,9
Produits manufacturés	38,4	608
Dont :		
Parachimie (41,6)		
Vêtements. — Textiles (56,4)		
Tissus (57,4)		
Sidérurgie (52,4)		
Machines (54)		
Tracteurs. - Autos. - Cycles (85,6)		
Total	649,8	806,6

(1) L'arrivée de 10 millions de tonnes en 1960 représente un gain brut de devises de l'ordre de 150 millions de dollars.

PREMIERE PARTIE

LE COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS A LA VEILLE DES REFORMES DE FIN 1958

Le fait caractéristique du commerce extérieur français au cours des dernières années écoulées, on l'a noté dès le début de ce rapport, a été le déséquilibre de la balance commerciale telle qu'on l'entend ici, c'est-à-dire de la balance marchandises entre la métropole et les pays tiers.

Sans doute toutes les années n'ont pas été également mauvaises, mais les bonnes années ont été beaucoup plus rares que les mauvaises, et on rappellera ici, pour donner un ordre de grandeur, les résultats des dix dernières années :

Commerce avec l'étranger.
Evolutions annuelles en milliards de francs courants (1).

ANNEES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
1949	685	457	— 228
1950	792	690	— 102
1951	1.279	937	— 342
1952	1.231	818	— 413
1953	1.092	886	— 206
1954	1.111	963	— 148
1955	1.259	1.177	— 82
1956	1.515	1.101	— 414
1957	1.726	1.234	— 492
1958	1.705	1.346	— 359

Il faut essayer de dégager les causes de cette situation et il semble qu'on puisse — au moins pour les besoins de l'exposition — distinguer deux catégories de facteurs défavorables qui ont agi simultanément pour compromettre l'équilibre de la balance commerciale.

Certains sont d'ordre très général, d'autres tiennent à la structure même du commerce extérieur français, c'est-à-dire à ce que la France importe et à ce qu'elle exporte.

L'influence des premiers a sans doute été beaucoup plus déterminante que celle des seconds et c'est pourquoi on les mentionnera d'abord.

L'étude des seconds nécessitera, par contre, de plus longs développements.

CHAPITRE Ier

Les « incitations » au déséquilibre de la balance commerciale.

On ne vise pas ici les causes en quelque sorte occasionnelles qui, à telle ou telle époque, ont pu contribuer à aggraver — ou à réduire — le déficit : variations en hausse ou en baisse des cours mondiaux des matières premières importées, bonnes ou mauvaises récoltes en France ou autres facteurs du même ordre.

On vise deux phénomènes fondamentaux et quasi permanents — et, d'ailleurs, étroitement liés entre eux — qui ont, depuis la dernière guerre, constamment incité la France à vivre en état de déficit commercial.

a) Le premier de ces phénomènes n'est autre que l'expansion économique intérieure, d'ailleurs remarquable, qui s'est poursuivie en France.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur ce premier point.

Pour améliorer son niveau de vie tout en réparant ses ruines et en s'équipant pour un avenir meilleur,, il faut, à la fois, produire beaucoup et garder pour soi une large part de ce que l'on produit.

Mais quand on ne dispose pas chez soi de ressources suffisantes en matières premières et en énergie, il faut, pour produire beaucoup, importer beaucoup : d'où un risque de déficit extérieur, risque qui, pour la France, s'est réalisé.

Les chiffres montrent, en effet, que jusqu'à présent, l'expansion de la production a toujours entraîné, en France, une augmentation à peu près correspondante des importations, sans entraîner un développement corrélatif des exportations.

(1) Origine : direction générale des douanes.

Le tableau suivant et le graphique A qui mettent en regard les indices d'ensemble de la production industrielle, d'une part, et du commerce avec l'étranger d'autre part, permettent de constater que :

— la courbe de l'exportation présente une allure nettement distincte de celle des deux autres : de 1952 à 1955, l'exportation croît plus vite que la production et que l'importation ; de 1955 à 1956, au contraire, l'exportation est en baisse, alors que la production et l'importation sont en hausse ;

— il existe, par contre, une *relation très étroite entre la courbe de la production et la courbe de l'importation.* L'importation progresse quelquefois un peu moins vite et quelquefois un peu plus vite que la production ; mais *au cours de toute la période considérée, les deux courbes ont, pratiquement, la même allure d'ensemble.*

RELATION ENTRE LE TAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE FRANÇAISE,

le taux des importations et celui des exportations.

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Indices annuels de la production industrielle, sans le bâtiment, ramenés à la base 1949 = 100 (moyennes mensuelles)	100	106	119	119	121	134	146	161	176
Indices du volume du commerce extérieur (1) (or exclu). Base 100 en 1949. Commerce avec l'étranger :									
Exportations	100	»	169	131	149	182	234	211	224
Importations	100	»	121	116	114	122	143	172	181

(1) On sait que les indices du volume du commerce extérieur rendent compte de l'évolution des valeurs échangées, ces valeurs étant calculées à *prix constant* de façon à éliminer les variations de valeurs dues aux seuls mouvements des prix.

RELATION ENTRE LE TAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE FRANCAISE
LE TAUX DES IMPORTATIONS ET CELUI DES EXPORTATIONS

GRAPHIQUE A

-·-·-·-·- Indices du colume du Commerce extérieur. Base 100 en 1949. EXPORTATIONS vers l'étranger.

- - - - - Indices du volume du Commerce extérieur. Base 100 en 1949. IMPORTATIONS de l'étranger.

····· Production industrielle sans le bâtiment. Indices annuels (moyennes mensuelles) ramenés à la base 100 en 1949.

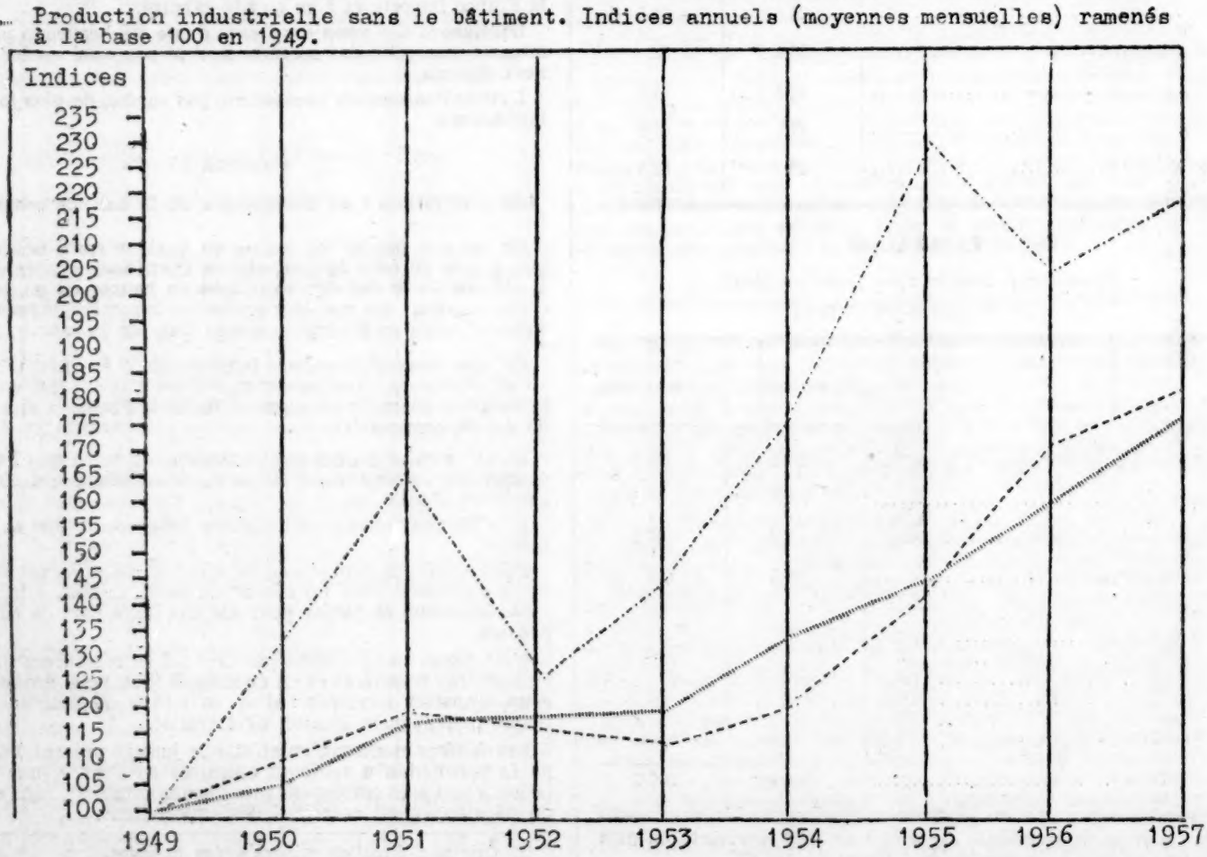

Si l'on considère, par ailleurs, non plus les indices d'ensemble de la production, des importations et des exportations, mais certains chiffres ou certains indices particuliers tels que ceux de la production sidérurgique, des importations de charbon et des exportations de produits sidérurgiques, on peut établir le tableau suivant et le graphique B qui, comme les précédents, montrent que, s'il n'y a pas de concordance entre l'allure des courbes de production, d'une part, et d'exportation, d'autre part, *la production d'acier et l'importation de charbon,* par contre, *ont constamment évolué dans le même sens au cours des années considérées.*

Il ne saurait, cependant, être question de prétendre que la France aurait dû ralentir le rythme d'expansion de sa production. C'est même bien plutôt le contraire qui serait vrai, car si cette expansion avait pu être encore plus forte, la France aurait eu des surplus de production disponibles et, produisant en plus grandes séries, elle aurait obtenu des prix plus compétitifs qui lui auraient permis d'exporter ses surplus de production pour payer ses importations.

Il ne faut, d'ailleurs, jamais oublier l'importance du facteur « séries » dans la formation des prix industriels et c'est pourquoi on insistera, plus loin, sur la nécessité absolue d'un vaste marché intérieur comme base de toute exportation.

Il reste néanmoins, que, *en fait et compte tenu de ce qu'elle a été,* l'expansion de l'économie française depuis 1949 a été, pour une large part, à l'origine du déséquilibre des balances commerciales annuelles de la France.

RELATION ENTRE LE TAUX DE LA PRODUCTION SIDÉRURGIQUE FRANÇAISE, le taux des importations de charbon et le taux des exportations des produits sidérurgiques.

	1954	1955	1956	1957
Indices annuels de la production sidérurgique. Base 100 en 1952 (moyennes mensuelles	94	114	120	129
Importations de charbon, en millions de tonnes	12,5	13,5	19	22
Exportations de produits sidérurgiques, en millions de tonnes	3,8	5	4,5	4

RELATION ENTRE LE TAUX DE LA PRODUCTION SIDERURGIQUE FRANCAISE
LE TAUX DES IMPORTATIONS DE CHARBON ET LE TAUX DES EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES

Production sidérurgique. Indices annuels (moyennes mensuelles. Base 100 en 1952
Importations de charbon (millions de tonnes)
Exportations de produits sidérurgiques (millions de tonnes).

GRAPHIQUE B

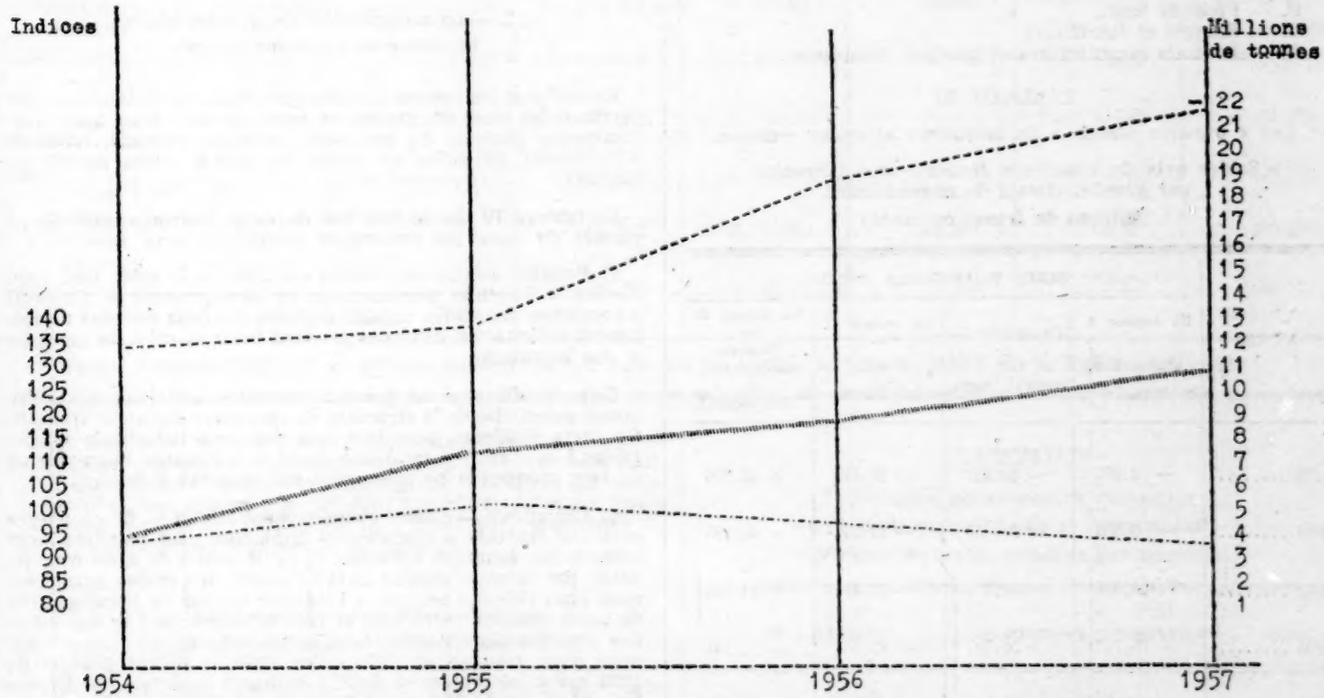

b) *L'autre raison pour laquelle le déséquilibre du commerce extérieur était presque fatal réside dans la surévaluation quasi permanente du franc, qui constituait une prime à l'importation.*

On a pu faire observer que, depuis la dévaluation de la livre sterling en 1931, l'industrie française avait été à peu près constamment placée en mauvaise posture concurrentielle par surévaluation du franc.

Il ne saurait être question de refaire ici une histoire de l'évolution du franc depuis 1945, qui a été parfaitement présentée, notamment par M. Francis Leenhardt dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1958 (1).

Mais peut-être faut-il, à cette occasion, régler la question des « comparaisons de prix » entre la France et l'étranger en faisant observer que, si l'on envisage les prix français en général, ou le niveau moyen des prix français, il existe toujours un taux de change auquel ces prix sont comparables aux prix étrangers, ou, si l'on veut ainsi s'exprimer, sont compétitifs.

Si un tel taux de change est fixé, il restera, bien entendu, que certains prix français seront plus élevés que certains prix étrangers — et inversement.

C'est affaire d'écarts par rapport à la productivité française moyenne et c'est, d'ailleurs, la raison d'être des échanges internationaux.

Mais on ne pourra plus dire que, dans leur ensemble, les prix français sont plus élevés que les prix étrangers.

Si, à l'inverse, un tel taux de change n'est pas fixé ou si, après avoir été fixé, il n'est pas « tenu », alors on peut dire que, dans l'ensemble, les prix français ne sont plus compétitifs.

C'est ce qui s'est trop souvent produit et c'est ce qui a constitué un obstacle majeur au développement des exportations en même temps qu'un encouragement non moins substantiel au développement des importations.

(1) Document Assemblée nationale, n° 6153, annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1957.

CHAPITRE II

La structure du commerce extérieur français.

On voudrait ici, en partant d'une vue très générale du commerce extérieur français, pousser progressivement l'analyse de ce commerce, dont il faudra ensuite comparer la structure avec celle des commerces extérieurs des pays autres que la France.

SECTION I. — ANALYSE DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS CONSIDÉRÉ EN LUI-MÊME

On suivra ici une méthode mise en œuvre par M. Bertrand de Jouvenel dans deux études sur le commerce extérieur (1) et à laquelle se référait déjà M. Francis Leenhardt dans son rapport précité.

On s'efforcera ensuite d'entrer un peu plus loin encore dans le détail de l'analyse par secteurs.

§ 1. — *Les grandes masses du commerce extérieur français.*

Si l'on veut avoir une première vue des grandes masses du commerce extérieur français, on peut, en utilisant les tableaux « par groupements d'utilisation » qui sont publiés par la direction générale des douanes, dresser un tableau unique qui donnera, année par année, depuis assez longtemps — soit, par exemple, depuis 1950 — les résultats nets, c'est-à-dire les soldes, positifs ou négatifs, qui ont été obtenus dans chacun des grands secteurs de base de notre commerce extérieur.

Le tableau III présente, en moyennes trimestrielles, les résultats obtenus dans les quatre grands secteurs suivants :

A. — Alimentation, boissons, tabacs.
B. — Produits bruts.
C. — Energie et lubrifiants.
D. — Produits manufacturés et produits demi-finis.

TABLEAU III

Les « grandes masses » du commerce extérieur français.

Soldes nets du commerce français avec l'étranger par grandes classes de marchandises.

(Millions de francs courants.)

ANNÉES	SOLDES TRIMESTRIELS MOYENS			
	Du secteur A. — Alimentation, boissons, tabacs	Du secteur B. — Produits bruts.	Du secteur C. — Energie, lubrifiants.	Du secteur D. — Produits manufacturés et demi-produits
1950	— 2.095	— 38.227	— 29.044	+ 43.276
1951	— 6.559	— 88.850	— 49.034	+ 60.985
1952	— 20.028	— 60.471	— 58.414	+ 44.318
1953	— 15.713	— 50.797	— 43.364	+ 53.164
1954	+ 2.422	— 55.229	— 46.796	+ 64.599
1955	+ 14.902	— 60.577	— 46.971	+ 71.131
1956	— 14.526	— 66.892	— 67.781	+ 45.961
1957	+ 4.791	— 80.950	— 94.758	+ 47.637
1958	— 5.949	— 67.527	— 91.858	+ 75.414

Source : *Bulletin SEDEIS*, n° 679 (les chiffres 1957 et 1958 ont été ajoutés au tableau publié par le *Bulletin SEDEIS*).

(1) « Le commerce extérieur français avec l'étranger », par M. Bertrand de Jouvenel, *Bulletin Sedeis*, n° 679, du 1er juillet 1957, et « Notre commerce extérieur après l'ajustement monétaire » par le même auteur, *Bulletin Sedeis*, n° 714, du 15 février 1959.

Il appelle les constatations suivantes :

a) Les secteurs des produits bruts, de l'énergie et des lubrifiants présentent, au cours de toutes les années considérées, un solde régulièrement négatif : c'est-à-dire que la France importe toujours plus de ces produits qu'elle n'en exporte.

On notera immédiatement qu'un déficit de ce genre ne saurait être considéré comme anormal pour un pays industriel dont la production et le niveau de vie sont en expansion (1) et qui, par ailleurs, ne possède pas suffisamment de ressources nationales en matières et énergie — étant donné, surtout, que le déficit « énergétique » est, en France, nettement plus important que dans les autres pays industriels (2) ;

b) Le secteur des produits manufacturés et des demi-produits présente un solde constamment positif.

Comme le déficit précédent, cet excédent est normal. Sa composition et sa relative faiblesse pourront appeler des réserves mais, considéré dans son ensemble, le solde de ce secteur est celui que doit normalement présenter le commerce d'un pays industriel ;

c) Le secteur « alimentation, boissons, tabacs », enfin, présente, au contraire, des variations très marquées. Il est tantôt positif, tantôt négatif. Il faudra rechercher les moyens propres à réduire ces oscillations.

C'est là, d'ailleurs, le seul diagnostic qui puisse être tiré de ce premier examen du commerce extérieur français, mais il faut pousser plus loin et voir comment se compensent, en définitive, les grands soldes qui viennent d'être relevés.

§ 2. — *La compensation des grandes masses du commerce extérieur français.*

En utilisant les mêmes données que ci-dessus, mais en les rapprochant les unes des autres, on peut chercher pour apercevoir l'économie générale du commerce extérieur français, comment s'équilibrent, au moins en partie, les grands soldes positifs ou négatifs.

Le tableau IV donne une vue de cette économie générale et permet de faire les remarques complémentaires suivantes :

a) Pendant aucune des années considérées, le solde positif du secteur « Produits manufacturés et demi-produits » n'a suffi à compenser les soldes négatifs cumulés des deux secteurs normalement déficitaires, celui des produits bruts et celui de l'énergie et des lubrifiants.

Cette insuffisance est grave et constitue certainement la faiblesse essentielle de la structure du commerce extérieur français. On verra d'ailleurs, plus loin, que des pays industriels comparables à la France quant à leur degré de croissance et au volume de leur production ne présentent pas la même faiblesse ;

b) L'équilibre — jamais complètement atteint — du commerce extérieur français, a toujours été tributaire, dans une très large mesure, des échanges agricoles. Il suffit pour s'en apercevoir de noter, par exemple comme le fait l'auteur des études auxquelles nous nous référons ici, que « l'élément majeur de l'amélioration de notre situation entre 1952 et 1955 se trouve dans le commerce des produits alimentaires (3) et si le solde de ce secteur était resté aussi mauvais en 1955 qu'en 1952, le déficit général de 1955, qui a été seulement de 21,5 milliards de francs par trimestre, aurait été de 56,5 milliards de francs, c'est-à-dire à peu près le même que celui de la mauvaise année 1953 ».

(1) « Il faut noter aussi que ce déficit a été dû, pour une part appréciable, au dépassement fort substantiel de la « consommation publique » (y compris dépenses militaires) par rapport aux prévisions des experts qui avaient élaboré le deuxième plan quadriennal. »

(2) D'après le *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*, les importations et exportations de produits énergétiques ont été, en 1958, en millions de dollars :

Allemagne : importations : 954 ; exportations : 1.031 ;
Angleterre : importations : 1.254 ; exportations : 460,

mais la Grande-Bretagne règle ses achats de pétrole en livres, pour l'essentiel.

(3) Il faut, d'ailleurs, préciser que bien d'autres facteurs favorables à l'équilibre ont joué, aussi, durant l'année 1955 : la demande était très forte sur les marchés étrangers qui avaient connu leur reprise avant la nôtre. Nous avons ainsi effectué d'importantes livraisons de charbon à l'Angleterre, cependant que les progrès de notre expansion intérieure n'avaient pas encore provoqué une augmentation sensible de nos importations.

TABLEAU IV

La compensation des grandes masses du commerce extérieur français.

Confrontation des soldes nets du commerce français avec l'étranger.

(Millions de francs courants.)

Soldes trimestriels moyens.

ANNÉES	LE SOLDE NET des produits bruts et de l'énergie était : (Secteurs B et C réunis)	SI L'ON Y AJOUTE : Le solde net des produits manufacturés y compris 1/2 produits qui était : (Secteur D)	SI L'ON Y AJOUTE : On obtient le total partiel suivant :	SI L'ON Y AJOUTE : Le solde net des aliments, tabacs et boissons, qui était : (Secteur A)	SI L'ON Y AJOUTE : On obtient le solde final suivant :
1950	— 67.271	+ 43.276	— 23.995	— 2.095	— 26.090
1951	— 137.884	+ 60.985	— 76.899	— 6.559	— 83.458
1952	— 118.885	+ 44.318	— 74.567	— 20.028	— 94.595
1953	— 94.161	+ 53.164	— 40.997	— 15.713	— 56.710
1954	— 102.025	+ 64.599	— 37.426	+ 2.428	— 35.004
1955	— 107.548	+ 71.131	— 36.417	+ 14.902	— 21.515
1956	— 134.673	+ 45.961	— 88.712	— 14.526	— 103.238
1957	— 175.708	+ 47.637	— 128.071	+ 4.791	— 123.280
1958	— 159.385	+ 75.414	— 83.971	— 5.949	— 89.920

Source : ***Bulletin SEDEIS*, n° 679 (les chiffres 1957 et 1958 ont été ajoutés au tableau publié par le *Bulletin SEDEIS*).**

Au diagnostic tiré de l'observation du premier tableau — orientation défectueuse du commerce agricole — il convient donc d'en ajouter un second : l'insuffisance du bénéfice que nous retirons de nos échanges de produits manufacturés et de demi-produits, puisque ce bénéfice est trop faible pour compenser le solde déficitaire des matières et de l'énergie.

§ 3. — *Première décomposition du secteur « Produits manufacturés et demi-produits ».*

Ce secteur étant le seul qui laisse régulièrement un solde positif, il convient de l'examiner de plus près pour voir de quels éléments il se compose lui-même.

Cet examen peut être fait, lui aussi, à l'aide des « tableaux par groupements d'utilisation » que publie la Direction générale des douanes. Ces tableaux comportent, en effet, une décomposition du secteur en question en quatre secteurs secondaires :

1. Demi-produits ;

2. Produits finis destinés à l'équipement de l'agriculture ;

3. Produits finis destinés à l'équipement de l'industrie et autres activités collectives ;

4. Produits finis destinés à la consommation.

Le relevé, par année — en moyennes trimestrielles, toujours — des chiffres correspondant à chacun de ces quatre sous-secteurs figure au tableau V, dont la lecture appelle les observations ci-après.

TABLEAU V

Première décomposition du secteur « produits manufacturés et demi-produits. »

(Millions de francs courants par trimestre.)

SOUS-SECTEURS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
I. Demi-produits :			
1952	39.748	58.840	+ 19.092
1953	29.811	70.758	+ 40.947
1954	38.379	77.393	+ 39.014
1955	53.621	100.622	+ 47.001
1956	64.312	97.166	+ 32.854
1957	69.877	103.202	+ 33.325
1958	74.718	112.518	+ 37.800
II. Equipement agricole			
1952	2.621	1.695	— 926
1953	2.551	1.316	— 1.235
1954	3.001	1.301	— 1.700
1955	2.548	1.562	— 980
1956	5.653	1.383	— 4.270
1957	5.522	1.204	— 4.318
1958	5.005	1.187	— 3.818

SOUS-SECTEURS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
III. Equipement industriel :			
1952	28.055	26.655	— 1.400
1953	32.023	27.757	— 4.266
1954	29.973	29.915	— 58
1955	37.050	35.486	— 1.564
1956	42.825	36.588	— 6.327
1957	59.671	45.941	— 13.730
1958	66.165	56.433	— 9.732
IV. Objets de consommation :			
1952	12.758	32.279	+ 19.521
1953	11.537	33.122	+ 21.585
1954	12.858	37.937	+ 25.079
1955	16.562	43.245	+ 26.683
1956	20.922	44.530	+ 23.608
1957	22.123	54.483	+ 32.360
1958	21.685	72.849	+ 51.164

Source : *Bulletin SEDEIS*, n° 679 (les chiffres 1957 et 1958 ont été ajoutés au tableau publié par le *Bulletin SEDEIS*).

a) Les demi-produits — dont le solde, il faut le remarquer, est toujours positif — représentent, à eux seuls, environ la moitié des exportations totales du secteur « Produits manufacturés et demi-produits » (1) ;

b) Parmi les produits finis, les produits d'équipement laissent toujours un solde déficitaire alors que les produits de consommation laissent toujours un solde bénéficiaire.

On peut noter immédiatement que, s'il est normal que la France soit exportatrice de produits de consommation — elle devrait même l'être davantage — il est, par contre, regrettable que le solde de ses échanges de biens d'équipement reste négatif.

Cette situation est, en effet, particulièrement mal adaptée aux exigences d'un monde en voie d'industrialisation généralisée où de nombreux pays cherchent, d'abord à s'équiper — ou à mieux s'équiper — quitte à s'imposer des restrictions temporaires dans le domaine de la consommation : c'est dans ce domaine que réside la déficience la plus grave de notre commerce extérieur. Elle risque de contrarier même nos desseins politiques, car la France, ouverte à la concurrence allemande dans le Marché Commun peut, de ce fait, ne plus pouvoir jouer demain le rôle qui est le sien dans l'industrialisation de la « Communauté ».

Trop de demi-produits et pas assez de biens d'équipement parmi les exportations françaises ou, plus exactement, anomalie du *solde* positif des échanges de demi-produits et du *solde* négatif des échanges de biens d'équipement. Tel sera le troisième diagnostic à formuler, après ceux qui concernaient l'orientation du commerce agricole et l'insuffisance globale des ressources tirées de l'exportation des « Produits manufacturés et demi-produits ».

§ 4. — *Essai de décomposition plus poussée du secteur « Produits manufacturés ».*

On vient de noter que l'une des principales faiblesses du commerce extérieur français résidait dans l'insuffisance relative des exportations de produits finis, et, plus particulièrement, de biens d'équipement.

Il convient maintenant d'entrer un peu plus dans le détail et de rechercher quelles sont, dans le secteur des produits finis, les branches de la production française dont les résultats à l'exportation sont satisfaisants et celles dont les résultats ne sont pas satisfaisants.

Par « branches de production », on entend ici — il faut bien le préciser — des industries qui, en tant qu'industries, ne sont pas responsables du fait que les matières qu'elles mettent en œuvre se trouvent, ou non, sur le sol national.

L'industrie automobile française travaille bien et rapporte des devises parce qu'elle vend beaucoup de voitures à l'étranger ; elle ne travaillerait pas moins bien et ne rapporterait pas moins de devises si, par hypothèse, la France devait, demain, importer tout son minerai de fer.

L'industrie textile française travaille bien et rapporte des devises parce qu'elle vend beaucoup de tissus à l'étranger ; elle ne travaillerait pas mieux et ne rapporterait pas plus de devises si, par miracle, la France pouvait, demain, produire, sur son propre sol, tout son coton.

Si l'on voulait considérer, non plus des industries, mais des secteurs, tels que le secteur des textiles ou le secteur des métaux, il faudrait évidemment tenir compte des importations — et des exportations — de produits bruts et de demi-produits et on aurait une vue différente des choses ; mais ce n'est pas cette vue là qu'on cherche à avoir ici.

On laissera donc désormais de côté tout ce qui concerne les exportations de demi-produits. Que, par exemple, le solde positif des demi-produits en fers et aciers ait été en 1958 le solde le plus élevé de la balance commerciale française (+ 155 milliards de francs), on s'en réjouira pour l'équilibre immédiat de la balance commerciale, mais on ne s'y arrêtera pas ici, si ce n'est pour noter que l'exportation des produits finis qui auraient pu être élaborés en France à partir de ces demi-produits auraient, évidemment, procuré une recette en devises bien supérieure à celle qui a été effectivement obtenue.

Il semblerait, à première vue, que pour définir les résultats à l'exportation, par branches de production, la meilleure méthode serait celle qui consisterait à rapprocher des chiffres d'affaires totaux hors taxes avec des chiffres d'affaires à l'exportation. On dégagerait ainsi un rapport significatif qui est, d'ailleurs, celui que prend en considération la réglementation relative à la « carte d'exportateur ».

Mais, pour des raisons pratiques et, notamment, parce qu'il est souvent très difficile — pour ne pas dire impossible — de rapprocher utilement les statistiques officielles du chiffre d'affaires et les statistiques des douanes, il faut renoncer à cette méthode.

On se contentera donc, plus simplement, de relever, dans les statistiques douanières, les branches de production qui « rapportent » des devises à l'économie française et celles qui en « coûtent ».

Pour opérer cette recherche, on préférera aux statistiques douanières présentées suivant les classifications spécifiquement françaises, les statistiques établies suivant la Classification Type pour le Commerce International (C. T. C. I.) adoptée par l'Organisation des Nations-Unies (1).

Parmi les sections de cette classification, on retiendra les sections 5 à 8 qui concernent respectivement : les produits chimiques, les articles manufacturés classés d'après la matière première, les machines et le matériel de transport et, enfin, les articles manufacturés divers.

Dans chacune de ces sections, on s'efforcera de ne retenir que les postes concernant des « produits finis ». Peut-être la distinction faite entre « demi-produits » et « produits finis » sera-t-elle parfois un peu arbitraire. Il a semblé difficile de réaliser toujours un choix indiscutable.

Les chiffres suivants concernent les exportations de la Métropole vers l'étranger (hors zone franc) pour l'année 1958, exprimées en milliards de francs.

a) *Produits chimiques.*

(Section 5 de la C. T. C. I.)

On n'a retenu, dans cette section, que deux groupes qui donnent l'un et l'autre des soldes positifs :

541. Produits médicaux et pharmaceutiques..... + 7,40

552. Parfumerie, produits de beauté, savons, produits d'entretien ..... + 8,25

(1) Il faut cependant, pour être précis, noter que les « produits sidérurgiques », classés dans les demi-produits, recouvrent des réalités assez différentes. Or, depuis 1956, les produits les plus finis progressent alors que les moins élaborés baissent à l'exportation. Ainsi, les ferrailles et rails usagés, scories et sous-produits, fontes et ferromanganès, lingots et autres demi-produits en acier ordinaire, barres et profilés, produits en aciers alliés, produits divers non C. E. C. A., ont baissé, de 1957 à 1958, de 111 à 73 milliards, enregistrant un recul de près de 40 milliards. Parallèlement, les produits les plus élaborés (feuillards, fil machine, tôles revêtues, tôles magnétiques, etc.) ont marqué une nette avance : de 103 à 126 milliards, soit 23 milliards.

(1) Voir en annexe à cette première partie, le tableau de concordance entre la classification française par Groupement d'utilisation et la classification par sections de la C. T. C. I.

b) *Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première.*

(Section 6 de la C. T. C. I.)

On trouve, dans cette section, des soldes positifs et des soldes négatifs.

Soldes positifs :

612.	Articles manufacturés en cuir ou non dénommés ailleurs	+ 0,03
629.	Articles manufacturés en caoutchouc (dont pneumatiques)	+ 6,32
642.	Articles manufacturés en pâte de bois, papier carton	+ 2,86
652.	Tissus de coton de type standard	+ 2,84
653.	Tissus de type standard autres que de coton	+ 17,24
654.	Tulle, dentelles, broderies	+ 11,01
655.	Textiles spéciaux et produits connexes	+ 1,27
656.	Tapis et tapisseries	+ 0,07
664.	Verre	+ 6,18
665.	Verrerie	+ 4,41
666.	Poterie	+ 0,75
673.	Bijouterie et orfèvrerie	+ 2,00
691.	Armurerie	+ 0,36
699.	Articles manufacturés en métal non dénommés ailleurs	+ 11,43

Soldes négatifs :

632.	Articles manufacturés en bois	— 0,52
633.	Articles manufacturés en liège	— 0,68
656.	Articles façonnés en textiles (autres que vêtements et chaussures)	— 0,01
663.	Articles minéraux manufacturés non dénommés ailleurs	— 0,50

Observations : Les soldes les plus importants relevés dans cette section sont des soldes positifs ; ils concernent essentiellement le pneumatique, le textile, le verre, la bijouterie et les articles manufacturés en métal non dénommés ailleurs.

Ces soldes ne paraissent pas appeler d'observations particulières.

c) *Machines et matériel de transport.*

(Section 7 de la C. T. C. I.)

Cette section ne groupe que des produits appartenant indiscutablement à la catégorie des produits finis.

La répartition des groupes en « positifs » et « négatifs » se présente comme suit :

Soldes négatifs.		*Soldes positifs.*	
711 Machines génératrices autres que électriques	— 13,85	714 Machines de bureau	+ 0,88
712 Machines et appareils agricoles	— 7,02	721 Machines et appareils électriques	+ 8,99
713 Tracteurs autres que à vapeur	— 9,58	731 Matériel roulant pour chemin de fer	+ 4,38
715 Machines pour le travail des métaux	— 23,20	732 Véhicules automobiles routiers	+ 100,19
716 Machines utilisées dans les mines, la construction et les autres industries	— 48,78	733 Autres véhicules routiers	+ 0,86
		734 Aéronefs	+ 8,47
		735 Navires et bateaux	+ 0,08
Totaux	— 102,43		+ 123,85

Solde d'ensemble de la section : + 21,42.

Observations : Les chiffres de cette section présentent un intérêt particulier, car ils illustrent de façon concrète les constatations générales qui avaient été faites précédemment.

Tous les soldes négatifs correspondent à des matériels d'équipement.

On notera, par ailleurs, que c'est l'automobile seule qui assure, en fait, le solde d'ensemble positif de la section (+ 21,42) puisque, sans son apport, ce solde deviendrait négatif (— 78,77).

Il faut noter également que, parmi les « machines de bureau », les machines à statistiques sont très excédentaires, alors que les autres machines sont très déficitaires.

d) *Articles manufacturés divers.*

(Section 8 de la C. T. C. I.)

Les soldes de cette section se répartissent comme suit :

Soldes positifs :

81	Bâtiment, éléments préfabriqués, appareils sanitaires	+ 0,97
83	Articles de voyage, sacs à main et articles analogues en toutes matières	+ 1,33
84	Vêtements	+ 11,56
85	Chaussures	+ 0,99
863	Pellicules cinématographiques impressionnées	+ 0,35
864	Horlogerie	+ 0,13
891	Instruments de musique, phonographes et disques	+ 2,00
892	Imprimés	+ 2,14
899	Articles manufacturés non dénommés ailleurs	+ 10,37

Soldes négatifs :

82	Meubles et accessoires	— 0,35
861	Instruments et matériel de précision	— 5,58
862	Fournitures photographiques et cinématographiques	— 1,97

Observations : Les soldes importants de cette section sont, du côté positif, ceux du vêtement et des articles non dénommés ; du côté négatif, celui des instruments et du matériel de précision.

Pour résumer les résultats de l'analyse qui précède, on peut essayer de répartir les principales branches de la production française en deux catégories : celles qui « rapportent des devises » à l'économie nationale, parce que leurs exportations excèdent les importations de biens de même nature que ceux qu'elles fabriquent, et celles qui « coûtent des devises » à l'économie nationale, parce que leurs exportations sont insuffisantes pour équilibrer les importations de biens de même nature que ceux qu'elles fabriquent.

Cette répartition se présenterait comme suit, d'après les soldes positifs ou négatifs du commerce extérieur de 1958, exprimés en milliards de francs :

Soldes positifs.		*Soldes négatifs.*	
Véhicules automobiles routiers	100,19	Machines utilisées dans les mines, la construction et les autres industries	48,78
Textile (non compris les filés et fils textiles)	22,43	Machines pour le travail des métaux	23,20
Vêtement	11,56	Machines génératrices autres que électriques	13,85
Verre et verrerie	10,59	Tracteurs autres que à vapeur	9,58
Construction électrique	8,99	Machines et appareils agricoles	7,02
Aéronautique	8,47		
Parfumerie	8,25		
Pharmacie	7,40		
Pneumatique (et articles en caoutchouc)	6,32		

§ 5. — *Etude spéciale de la balance commerciale de la France en matière de biens d'équipement.*

On a déjà signalé (§§ 3 et 4 ci-dessus) le déficit qui caractérise la balance française des échanges de biens d'équipement.

Il a semblé intéressant de donner ici, en terminant l'étude de la structure du commerce extérieur français, quelques chiffres concernant spécialement et uniquement ce secteur, dont l'importance dans le commerce international n'a cessé de grandir et, selon toute vraisemblance, grandira encore dans l'avenir.

Le tableau VI donne donc, pour les diverses catégories de biens d'équipement classées suivant la nomenclature C. T. C. I., les résultats des échanges extérieurs de la France au cours des dernières années.

TABLEAU VI

En millions de francs courants.

(Classement selon la nomenclature C. T. C. I.)

CATEGORIES	ANNEES	BILAN DES ECHANGES avec les pays du Marché Commun.	BILAN DES ECHANGES avec les pays industriels (Marché Commun, Etats-Unis Grande-Bretagne, Suisse, Suède).	BILAN DES ECHANGES avec tous les pays étrangers.
Génératrices non électriques	1951	+ 252	»	»
	1954	— 1.727	— 8.692	— 4.796
	1956	— 3.633	— 12.297	— 7.689
	1957	— 6.966	— 16.061	— 7.752
	1958	— 7.324	— 21.993	— 13.856
Machines agricoles	1951	— 1.489	»	»
	1954	— 978	— 2.265	— 1.581
	1956	— 5.156	— 8.234	— 7.792
	1957	— 5.308	— 7.864	— 8.222
	1958	— 5.172	— 7.607	— 7.026
Tracteurs	1951	— 1.036	»	»
	1954	— 1.957	— 3.700	— 1.776
	1956	— 8.093	— 13.499	— 10.456
	1957	— 8.948	— 13.673	— 11.605
	1958	— 6.088	— 10.306	— 9.586
Machines de bureau	1951	— 1.442	»	»
	1954	— 592	— 3.063	— 2.188
	1956	— 2.097	— 5.667	— 4.871
	1957	— 1.076	— 4.342	— 3.199
	1958	+ 448	— 1.221	+ 882
Machines pour le travail des métaux	1951	— 2.281	»	»
	1954	— 5.985	— 16.390	— 11.244
	1956	— 8.354	— 19.454	— 16.617
	1957	— 12.308	— 28.565	— 24.410
	1958	— 12.434	— 26.508	— 23.210
Autres machines non électriques	1951	— 6.580	»	»
	1954	— 12.566	— 36.880	— 17.907
	1956	— 26.522	— 60.568	— 36.290
	1957	— 35.045	— 74.875	— 50.015
	1958	— 33.558	— 79.852	— 48.783
Machines et appareils électriques	1951	— 3.733	»	»
	1954	— 40	— 7.273	+ 1.824
	1956	— 6.500	— 17.870	— 3.633
	1957	— 7.483	— 21.199	— 2.717
	1958	— 4.117	— 19.193	+ 8.998
Matériel de précision	1951	+ 231	»	»
	1954	— 319	— 2.840	— 362
	1956	— 1.390	— 3.148	— 655
	1957	— 1.222	— 3.732	— 625
	1958	— 648	— 3.726	— 5.588
Total	1951	— 15.878	»	»
	1954	— 23.174	— 81.373	— 38.867
	1956	— 61.745	— 140.737	— 78.003
	1957	— 78.356	— 170.311	— 108.745
	1958	— 68.893	— 170.406	— 98.469

On remarquera que le déficit d'ensemble du secteur est permanent et particulièrement élevé dans les échanges avec les pays du Marché commun, d'une part, et avec l'ensemble des pays industriels, d'autre part.

Résumé de la section I.

Les constatations faites au cours des paragraphes ci-dessus se résument comme suit :

1. Orientation défectueuse du commerce agricole, dont les résultats sont essentiellement variables suivant la conjoncture.

2. Solde bénéficiaire des échanges de produits manufacturés et de demi-produits insuffisant pour compenser les soldes déficitaires des postes Matières et Energie.

3. Anomalie du solde positif des échanges de demi-produits et du solde négatif des échanges de biens d'équipement.

SECTION II. — COMPARAISON DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS AVEC LES COMMERCES EXTÉRIEURS DU ROYAUME-UNI ET DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

Une comparaison entre les commerces extérieurs de la France et des autres pays industriels permet de faire deux constatations d'ordre général qu'il convient, semble-t-il, de présenter avant d'aborder une comparaison plus détaillée du commerce extérieur français avec les commerces extérieurs de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Part du commerce extérieur dans l'activité économique.

Les Etats-Unis mis à part — mais l'échelle est trop différente pour que la comparaison soit significative — tous les pays européens ont une économie plus ouverte vers l'extérieur que l'économie française : c'est ce que fait apparaître le tableau suivant :

Part du commerce extérieur dans l'activité économique :

	COMMERCE EXTÉRIEUR / PRODUIT INTÉRIEUR = P. 100.
Allemagne	15
Grande-Bretagne	20
Belgique	30
Pays-Bas	40
France	10

Structure des échanges.

La France a une vocation agricole plus affirmée que les pays voisins, il est donc normal que les échanges de produits agricoles y tiennent une place plus importante, et on peut penser que la balance devrait être régulièrement et plus largement excédentaire : c'est un des objectifs du 3e plan.

Par contre, l'anomalie majeure réside dans l'incapacité d'équilibrer les importations de produits bruts et d'énergie par les exportations de produits industriels. Ceci est d'autant plus anormal que les exportations de produits bruts sont particulièrement développées (12 p. 100 au total), et que le solde déficitaire « Produits bruts/Energie » est proportionnellement moins élevé chez nous qu'en Allemagne.

Ceci met particulièrement en relief la faiblesse des exportations de produits industriels qui n'atteignent pas la moitié de celles de l'Allemagne : si l'on prend comme base les exportations françaises = 100, on obtient pour l'Allemagne les indices suivants :

Produits chimiques	280
Machines, matériels de transports	510
Divers	350

En outre, les exportations françaises de produits industriels sont moins élaborées que les importations : en 1957 on a pu calculer qu'il fallu exporter 3 tonnes de produits manufacturés pour payer 2 tonnes de produits importés.

Il ne saurait s'agir ici de procéder à une comparaison détaillée des commerces extérieurs de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne de l'Ouest ; mais il n'est sans doute pas sans intérêt d'attirer, au moins, l'attention sur le fait que, si la France doit obligatoirement se procurer, en dehors de sa propre zone monétaire, une part importante des matières premières et de l'énergie qui lui sont nécessaires, cette situation ne lui est pas particulière.

L'Allemagne et le Royaume-Uni connaissent la même situation, nettement plus marquée encore.

Le tableau VII, dont les éléments sont empruntés à une étude déjà citée de M. Bertrand de Jouvenel (1), permet en effet de faire, avec l'auteur, les constatations suivantes, qui doivent d'ailleurs être « pondérées » car la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont des volumes de commerce extérieur deux fois plus importants que la France.

(1) « Le Commerce français avec l'étranger », par M. Bertrand de Jouvenel.

TABLEAU VII

Importations et exportations comparées de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni en 1955.

(Milliers de dollars, monnaie de compte.)

(Les chiffres ci-après ne tiennent pas compte des échanges entre la France et la Zone franc d'outre-mer, non plus que des échanges entre le Royaume-Uni et la Zone sterling d'outre-mer.)

SECTIONS de la « Classification type pour le commerce international ».	FRANCE			ALLEMAGNE			ROYAUME-UNI		
	Importations.	Exportations.	Solde.	Importations.	Exportations.	Solde.	Importations.	Exportations.	Solde.
0. Alimentation	303.619	387.768	+ 84.149	1.432.209	126.899	— 1.305.310	1.840.513	112.069	— 1.728.444
1. Boissons, tabacs	37.311	121.830	+ 84.519	120.560	20.387	— 100.173	221.652	124.063	— 97.589
2. Matières brutes	1.074.608	394.255	— 680.353	1.844.566	175.948	— 1.668.618	1.791.450	234.783	— 1.556.667
3. Energie	832.226	295.295	— 536.931	506.931	531.583	+ 24.652	580.125	302.619	— 277.506
4. Huiles et corps gras	25.425	4.856	— 20.569	159.960	27.281	— 132.679	54.119	23.424	— 30.695
5. Produits chimiques	165.235	239.927	+ 74.692	176.867	680.372	+ 503.505	285.421	322.851	+ 37.430
6. Produits manufacturés	506.350	1.157.155	+ 650.805	1.119.592	1.581.311	+ 461.719	1.222.430	1.236.340	+ 13.910
7. Machines et matériel de transport	488.690	475.892	— 12.798	268.624	2.456.522	+ 2.187.890	382.095	1.433.388	+ 1.051.293
8. Manufacturés divers	94.336	153.656	+ 59.320	101.079	531.587	+ 430.508	117.952	239.800	+ 121.848
9. Divers	880	45.590	+ 44.710	1.014	2.839	+ 1.825	1.969	99.692	+ 97.723
Total	3.528.680	3.276.224	— 252.456	5.731.402	6.134.729	+ 403.327	6.497.726	4.129.029	— 2.368.697

Source : *Bulletin SEDEIS*, n° 679.

1° La valeur totale des matières brutes et de l'énergie achetées à l'étranger (c'est-à-dire payables en devises autres que la devise du pays acheteur) est moins élevée pour la France que pour ses deux concurrents :

	DONNEES 1955 En millions de dollars, monnaie de compte		
	Matières brutes.	Énergie.	Total.
France	1.100	832,2	1.932,2
Allemagne	2.004,5	506,9	2.511,4
Royaume-Uni	1.845,6	580,1	2.425,7

2° Le solde déficitaire net des échanges extérieurs avec l'étranger pour l'ensemble des matières brutes et de l'énergie est moins élevé pour la France que pour ses deux concurrents :

	DONNEES 1955 En millions de dollars, monnaie de compte.		
	Matières brutes et énergie.		
	Importations.	Exportations.	Solde.
France	1.932,2	694,4	— 1.237,8
Allemagne	2.511,4	734,8	— 1.776,6
Royaume-Uni	2.425,7	560,8	— 1.864,9

3° L'Allemagne et la Grande-Bretagne connaissent, en outre, dans les groupes Alimentation et Boissons, Tabacs, des déficits qui sont beaucoup plus lourds que le nôtre (quand nous avons un déficit). Pour 1955, les chiffres étaient les suivants :

France ..... Excédent ... 168,7 millions de dollars ;
Allemagne ..... Déficit ..... 1.396,5 millions de dollars ;
Royaume-Uni..... Déficit ..... 1.826 millions de dollars.

4° Enfin, l'Allemagne et le Royaume-Uni importent beaucoup plus de produits manufacturés que la France : pour 1955, toujours, les chiffres étaient les suivants :

France ..... 506,4 millions de dollars ;
Allemagne ..... 1.119,6 millions de dollars ;
Royaume-Uni ..... 1.222,4 millions de dollars.

Or, tout ceci est possible parce que les exportations de machines de l'Allemagne et de l'Angleterre sont à peu près, respectivement, 6 fois et 4 fois plus fortes que les ventes françaises.

A titre d'exemple, le tableau VIII donne, en millions de dollars, pour l'année 1956, le bilan des échanges de l'Allemagne en matière de biens d'équipement.

De ces observations très générales, on conclura simplement qu'il serait inexact — et dangereux — de nourrir l'idée que la France, relativement pauvre en matières premières nationales — ou payables en francs — se trouve victime d'une fatalité particulière qui lui rendrait spécialement difficile la réalisation de l'équilibre de sa balance « marchandises » avec l'étranger.

TABLEAU VIII

BILAN DES ÉCHANGES DE L'ALLEMAGNE
en matière de biens d'équipement.

Année 1956. — Millions de dollars.

	Avec les pays du Marché commun.	Avec les pays industriels: Marché commun, Etats-Unis, Gde-Bretagne, Suisse, Suède.	Avec tous pays.
Importations	77.134	277.280	288.497
Exportations	774.007	1.311.859	2.563.974
Solde net	696.873	1.034.570	2.275.477
Pourcentage de couverture des importations par les exportations	1.004	474	789

ANNEXE

Tableau de concordance entre les groupements d'utilisation de la classification française et les sections de la classification type pour le commerce international (C.T.C.I.).

GROUPEMENTS D'UTILISATION (Classification française.)	SECTIONS (Classification type pour le commerce international.)
A. — Alimentation, boissons, tabacs.	0. Produits alimentaires. 1. Boissons et tabacs.
B. — Matières brutes	2. Matières brutes non comestibles, carburants non compris. 4. Huiles et graisses animales et végétales. Ex. 9. — Animaux vivants non destinés à l'alimentation.
C. — Energie. — Lubrifiants	3. Combustibles minéraux. — Lubrifiants.
D. — Produits manufacturés, y compris les demi-produits.	5. Produits chimiques. 6. Articles manufacturés classés d'après la matière première. 7. Machines et matériel de transport. 8. Articles manufacturés divers. Ex. 9. — Colis postaux.

NOTA. — La décomposition française du groupement C en : demi-produits, produits finis pour l'équipement de l'agriculture, produits finis pour l'équipement de l'industrie, produits de consommation, n'a pas d'équivalent dans la classification C.T.C.I.

DEUXIEME PARTIE

LE COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS DEPUIS LE DEBUT DE 1959

Cette deuxième partie comportera un examen des résultats des sept premiers mois de 1959 comparés à ceux des sept premiers mois de 1958, une analyse de l'évolution des échanges extérieurs de janvier à juillet 1959, et, enfin, une recherche des causes des changements constatés dans la situation du commerce extérieur depuis le début de l'année en cours.

CHAPITRE Ier

Les sept premiers mois de 1959 comparés aux sept premiers mois de 1958.

La comparaison entre les deux périodes considérées doit porter sur les données d'ensemble, puis sur les structures détaillées du commerce extérieur qui pourraient être susceptibles d'expliquer les changements survenus dans les résultats généraux du commerce extérieur.

SECTION I. — LES DONNÉES D'ENSEMBLE

Ce qui frappe au premier abord, lorsqu'on compare les résultats des sept premiers mois de 1959 avec ceux des mois correspondants de 1958, c'est la réduction considérable du déficit de la balance commerciale :

Echanges de marchandises entre la France et l'étranger.
(En millions de francs courants.)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	DÉFICIT
7 mois 1958	1.062.270	776.123	286.147
7 mois 1959	1.069.788	1.025.357	44.431
Variations 1959-1958:			
En millions	+ 7.518	+ 249.234	— 241.716
En pourcentage	+ 0,71	+ 32	— 84

Les importations ont très peu augmenté (+ 0,71 p. 100) ; les exportations ont beaucoup augmenté (+ 32 p. 100) et, par suite, le déficit a beaucoup diminué (— 84 p. 100).

Mais ces chiffres sont trompeurs du fait que le franc 1959 n'est plus le même que le franc 1958. Depuis le 29 décembre 1958, en effet, le franc ne vaut plus 1/420 de dollar, mais seulement 1/493,7 de dollar ; il a été dévalué de 17,55 p. 100 par rapport au dollar.

Si l'on veut, par conséquent, comparer des choses comparables, il faut, soit majorer de 17,55 p. 100 les valeurs exprimées en francs 1958, soit minorer de 14,93 p. 100 les valeurs exprimées en francs 1959.

Il peut sembler plus logique de majorer les valeurs 1958, ce qui revient à présenter les choses comme si la dévaluation du 29 décembre 1958 était intervenue un an plus tôt.

Une fois cette correction faite, le tableau précédent devient le suivant :

Echanges de marchandises entre la France et l'étranger.

(En millions de francs 1959.)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	DÉFICIT
7 mois 1958	1.248.698	912.333	336.365
7 mois 1959	1.069.788	1.025.357	44.431
Variations 1959-1958 :			
En millions	— 178.910	+ 113.024	— 291.934
En pourcentage	— 14,3	+ 12,3	— 86

Il faut donc retenir que, de 1958 à 1959 :

— le déficit a diminué de 86 p. 100 (et non pas seulement de 84 p. 100) ;

— les importations n'ont pas augmenté de 0,71 p. 100, mais *diminué* de 14,3 p. 100 ;

— les exportations n'ont pas *augmenté* de 32 p. 100, mais *seulement* de 12,3 p. 100,

ce qui correspond à une situation plus satisfaisante qu'il ne paraissait d'abord, pour la réduction du déficit, mais à une réalité moins satisfaisante quant à la manière dont le déficit a été réduit.

A cette première observation relative à la dévaluation du franc, il faut en ajouter une seconde qui concerne les prix moyens à la tonne des importations et des exportations.

Le calcul des valeurs moyennes à la tonne, en *francs* 1959, donne les résultats suivants, pour l'ensemble des sept mois :

Marchandises importées :

En 1958, 34.089 francs ;
En 1959, 32.000 francs,

Soit, de 1958 à 1959, une *baisse* de 5,8 p. 100.

Marchandises exportées :

En 1958, 40.319 francs ;
En 1959, 41.000 francs,

Soit, de 1958 à 1959, une *hausse* de 1,6 p. 100.

La conclusion à retenir de ces chiffres est que la baisse des importations entre 1958 et 1959 est due, pour une bonne part, à la diminution du prix moyen des produits importés.

Pour les exportations, par contre, l'augmentation ne provient que pour une faible part de l'augmentation du prix moyen des produits vendus à l'étranger.

En résumé, la réduction du déficit entre les sept mois 1958 et les sept mois 1959, réduction qui est considérable, provient à la fois :

— d'une augmentation des exportations en volume ;
— d'une réduction des importations en volume et en prix.

SECTION II. — COMPARAISON DES STRUCTURES DU COMMERCE EXTÉRIEUR PENDANT LES SEPT PREMIERS MOIS DE 1958 ET DE 1959

On suivra, pour cette comparaison, la méthode déjà suivie dans la première partie du présent rapport, c'est-à-dire qu'on envisagera successivement les grandes masses du commerce extérieur français et leur compensation, et qu'on terminera l'étude par une analyse plus détaillée du secteur des « Produits manufacturés et demi-produits ».

Bien entendu, toutes les valeurs relatives à 1958 qui seront données dans cette section seront exprimées en francs 1959.

1. — *Les grandes masses du commerce extérieur.*

Le tableau n° IX permet de comparer, pour chacun des quatre grands secteurs précédemment considérés, les importations, les exportations et les soldes nets de 1958 et de 1959.

Il conduit aux constatations suivantes :

a) Comme en 1958 — et comme depuis 1950 — les soldes 1959 sont :

— négatifs pour les produits bruts, l'énergie et les lubrifiants ;

— positifs pour les produits manufacturés.

Le solde Alimentation est négatif en 1959 comme il l'était en 1958 et comme il l'avait été bien des fois au cours des années précédentes.

Du côté des signes des soldes, par conséquent, aucune différence n'apparaît entre 1958 et 1959 ;

b) Pour ce qui concerne, par contre, l'importance des soldes, des différences apparaissent en 1958 et 1959.

TABLEAU IX

Les grandes masses du commerce extérieur français.

Sept premiers mois de 1958
comparés aux sept premiers mois de 1959.

(Millions de francs 1959 : 1 franc = $\frac{1}{493,7}$ dollar.)

	SECTEUR A — Alimentation, boissons, tabacs.	SECTEUR B — Produits bruts.	SECTEUR C — Energie, lubrifiants.	SECTEUR D — Produits manufacturés et demi-produits.
7 mois 1958 :				
Importations	129.886	306.084	322.936	488.762
Exportations	105.325	94.840	59.245	651.390
Solde	— 24.561	— 211.244	— 263.691	+ 162.628
7 mois 1959 :				
Importations	111.224	244.163	274.825	436.549
Exportations	89.518	109.781	46.951	776.668
Solde	— 21.706	— 134.382	— 227.874	+ 340.119

— le solde négatif de l'alimentation est un peu plus faible en 1959 qu'en 1958 : les importations, comme les exportations ont diminué, mais la diminution a été plus forte pour les premières que pour les secondes : l'amélioration résulte d'une baisse des achats de vin et d'agrumes, en partie compensée par des importations anormales de céréales ;

— le solde négatif des produits bruts est nettement plus faible en 1959 qu'en 1958 :

Les importations ont diminué, ce qui :

— ou bien, n'est pas « significatif » s'il s'agit seulement de la résorption de stocks précédemment excédentaires (cuivre, par exemple) ;

— ou bien n'est pas un symptôme très favorable si l'on peut y voir l'indice d'une réduction d'activité (coton, par exemple) ;

Les exportations ont augmenté — ce qui n'est pas, non plus, un symptôme très favorable — mais dans une proportion assez faible ;

— le solde négatif de l'énergie et des lubrifiants est, comme les deux précédents, plus faible que l'an dernier (réduction des achats de charbon).

— le solde positif des produits manufacturés et des demi-produits, enfin, a plus que doublé de 1958 à 1959 par suite d'une diminution des importations et d'une augmentation beaucoup plus forte des exportations.

Cette substantielle augmentation du solde des produits manufacturés et demi-produits est un fait qu'il convient de noter comme particulièrement satisfaisant, quitte à faire plus tard quelques réserves sur la composition de ce solde.

2. — *La compensation des grandes masses du commerce extérieur.*

Le tableau X montre que si, pour l'ensemble des sept premiers mois de 1959, l'équilibre de la balance commerciale n'est pas atteint, il aurait suffi, pour qu'il le soit, d'un changement de signe du solde Alimentation dont on a vu à quelles variations il était sujet dans le temps.

TABLEAU X

Sept premier mois de 1958 comparés aux sept premiers mois de 1959.

(Millions de francs 1959 : 1 franc = $\frac{1}{493,7}$ dollar.)

	LE SOLDE NET des produits bruts et de l'énergie est : (Secteurs B+C.)	SI L'ON Y AJOUTE : Le solde net des manufacturés, y compris demi-produits, qui est : (Secteur D.)	SI L'ON Y AJOUTE : On obtient le total partiel suivant.	SI L'ON Y AJOUTE : Le solde net des aliments, boissons, tabacs, qui est : (Secteur A.)	SI L'ON Y AJOUTE : On obtient le solde final suivant.
7 mois 1958	— 474.935	+ 162.628	— 312.307	— 24.561	— 336.865
7 mois 1959	— 362.256	+ 340.119	— 22.137	— 21.706	— 43.843

TABLEAU XI

Première décomposition du secteur produits manufacturés et demi-produits.

Sept premiers mois de 1958 et sept premiers mois de 1959.

(Millions de francs 1959 = 1 F $\frac{1}{493,7}$ dollar.)

SOUS-SECTEURS	SEPT PREMIERS MOIS DE 1958			SEPT PREMIERS MOIS DE 1959		
	Importations.	Exportations.	Solde.	Importations.	Exportations.	Solde.
Demi-produits	233.325	293.702	+ 70.377	188.528	375.556	+ 187.028
Equipement agricole	16.653	3.764	— 12.889	16.896	4.700	— 12.196
Equipement industriel	189.116	159.904	— 29.212	168.450	145.475	— 22.975
Objets de consommation	59.668	194.020	+ 134.352	62.675	250.937	+ 188.262
Total	488.762	651.390	+ 162.628	436.549	776.668	+ 340.119

3. — *Première décomposition du secteur « produits manufacturés et demi-produits ».*

Le tableau XI appelle les observations suivantes :

a) Parmi les produits finis, les produits d'équipement pour l'agriculture et l'industrie laissent des soldes déficitaires en 1959, comme en 1958.

— le solde des produits d'équipement pour l'agriculture est pratiquement du même montant pour les deux périodes considérées.

— quant au déficit des produits d'équipement pour l'industrie, il est réduit d'environ 6 milliards ; mais cette réduction ne provient pas d'une augmentation des exportations ; elle provient d'une réduction simultanée et inégale des importations (— 20 milliards) et des exportations (— 14 milliards), ce qui ne constitue pas une amélioration de la situation dans le sens qui eût été souhaitable.

— les objets de consommation laissent, comme toujours, un solde bénéficiaire, qui augmente de 54 milliards, entre 1958 et 1959, par suite d'une augmentation simultanée et inégale des importations et des exportations, ce qui est satisfaisant ;

b) Ce sont les demi-produits qui présentent l'augmentation la plus forte de leur solde bénéficiaire : 119 milliards. Ils sont, à eux seuls, responsables de la moitié, ou presque, de la réduction du déficit total de la balance commerciale entre 1958 et 1959.

C'est, là aussi, une évolution qui, pour heureuse qu'elle soit sur le plan des résultats immédiats, ne correspond pas à ce qui eût été souhaitable.

4. — *Essai de décomposition plus poussée du secteur « Produits manufacturés ».*

Les statistiques douanières établies suivant la classification type pour le commerce international (CTCI), et auxquelles on s'était référé dans la première partie de ce rapport, ne sont

malheureusement disponibles, à l'heure présente, que pour les trois premiers mois de 1959 : on devra donc se contenter de comparer ici le premier trimestre 1958 et le premier trimestre 1959.

Cette comparaison sera faite pour les principales branches de la production française qui ont été précédemment classées en deux catégories (branches à solde positif, d'une part, et branches à soldes négatif, d'autre part).

Les tableaux ci-dessous donnent, *en milliards de francs* 1959, les soldes respectifs des différentes branches pour le premier trimestre 1958 et pour le premier trimestre 1959.

1° BRANCHES DONT LE SOLDE ETAIT POSITIF EN 1958

Références C. T. C. I.	BRANCHES	Solde du 1er trim. 1958.	Solde du 1er trim. 1959.	Gain (+) ou perte (—).
732	Véhicules automobiles....	24,90	40,12	+ 15,22
652 à 657	Textile	11,42	11,14	— 0,28
84	Vêtement	3,66	4,63	+ 1,79
66	Verre, verrerie.....	2,84	2,81	— 0,03
721	Construction électrique...	1,82	1,40	— 0,42
734	Aéronautique	0,72	1,01	+ 0,29
552	Parfumerie	1,91	2,11	+ 0,20
541	Pharmacie	2,13	1,89	— 0,24
629	Pneumatique	1,17	1,98	+ 0,81

2° BRANCHES DONT LE SOLDE ETAIT NEGATIF EN 1958

Références C. T. C. I.	BRANCHES	Solde du 1er trim. 1958.	Solde du 1er trim. 1959.	Gain (—) ou perte (+).
716	Machines utilisées dans les mines.....	13,36	15	+ 1,64
715	Machines pour le travail des métaux.....	6,12	5,62	— 0,50
711	Machines génératrices....	4,30	2,57	— 1,73
713	Tracteurs	2,04	2,07	+ 0,03
712	Machines agricoles.....	0,62	1,83	+ 1,11

On peut retenir de la lecture de ces tableaux les constatations suivantes :

— les branches qui étaient « positives » en 1958 n'améliorent pas sensiblement, dans l'ensemble, leur situation antérieure. Seule l'automobile marque un gain de 15,22 milliards d'une année sur l'autre ;

— par contre, les branches qui étaient négatives en 1958 voient, dans l'ensemble, leur situation se dégrader encore assez nettement d'une année à l'autre ;

— l'amélioration de la balance commerciale entre le premier trimestre 1958 et le premier trimestre 1959 est essentiellement due au développement des exportations de l'automobile, d'une part, et des demi-produits, d'autre part (les exportations de la sidérurgie passent, d'un trimestre à l'autre, en francs 1959, de 32,46 milliards à 57,58 milliards).

En résumé, la réduction du déficit commercial entre les sept premiers mois de 1958 et les sept premiers mois de 1959 n'a pas été due à une modification des structures du commerce extérieur français : les secteurs traditionnellement bénéficiaires, demi-produits et objets de consommation, *ont rapporté plus* en 1959 qu'en 1958 ; mais les secteurs traditionnellement déficitaires des biens d'équipement sont *restés déficitaires*, le secteur instable de *l'alimentation* se rangeant en 1959, comme en 1958, parmi les secteurs déficitaires.

Il faudra donc chercher d'autres causes à l'amélioration de la situation.

CHAPITRE II

L'évolution du commerce extérieur de janvier à juillet 1959.

Après avoir comparé les sept premiers mois de 1959 aux sept premiers mois de 1958, il faut voir ce qui s'est passé à l'intérieur de la période comprise entre le 1er janvier 1959 et fin juillet 1959 — et même fin août 1959.

Or, cette période a été — malgré un certain fléchissement en juin et juillet — une période de *progrès constant* pour ce qui concerne l'équilibre de la balance commerciale.

Les importations sont restées à peu près stables — avec quelques variations en plus ou en moins d'un mois sur l'autre — alors que les exportations progressaient de façon très sensible, de sorte que les pourcentages de couverture des importations par les exportations ont évolué comme suit :

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
80	91	90	95	109	103	101	109

A quelle cause faut-il attribuer cette amélioration, c'est une question à laquelle on peut essayer de répondre en examinant l'évolution de la structure du commerce extérieur depuis janvier dernier.

La lecture des tableaux XII, XIII et XIV, permet de faire les constatations suivantes :

Grandes masses (tableau XII).

Alimentation : le déficit diminue depuis avril et se transforme même en excédent pour juin.
Produits bruts : le déficit varie peu.
Energie : le déficit a plutôt tendance à diminuer.
Manufacturés : le solde positif augmente de mois en mois et passe de 37 milliards en janvier à 53 milliards en juillet.

TABLEAU XII

Les grandes masses du commerce extérieur français.

Leur évolution au cours des sept premiers mois de 1959 (soldes mensuels).
(Millions de francs.)

	SECTEUR A — Alimentation, boissons, tabacs.	SECTEUR B — Produits bruts.	SECTEUR C — Energie, lubrifiants.	SECTEUR D — Produits manufacturés et demi-produits.
Janvier :				
Importation	14.254	33.819	41.945	53.495
Exportation	9.799	11.999	5.504	86.790
Solde	— 4.455	— 21.820	— 36.441	+ 33.295
Février :				
Importation	16.475	22.208	39.499	55.043
Exportation	10.627	14.069	6.960	95.301
Solde	— 5.848	— 8.139	— 32.539	+ 40.258
Mars :				
Importation	20.287	32.360	38.419	66.157
Exportation	12.595	15.328	7.710	106.442
Solde	— 7.692	— 17.032	— 30.409	+ 40.285
Avril :				
Importation	17.864	39.802	39.690	69.063
Exportation	14.739	17.729	5.843	120.326
Solde	— 3.125	— 22.073	— 33.847	+ 51.263
Mai :				
Importation	15.131	32.442	36.809	59.015
Exportation	13.952	15.912	6.911	120.208
Solde	— 1.179	— 16.530	— 29.898	+ 61.193
Juin :				
Importation	13.811	41.543	39.173	70.281
Exportation	14.428	17.008	8.156	130.140
Solde	+ 617	— 24.535	— 31.017	+ 59.859
Juillet :				
Importation	13.402	35.989	39.590	63.495
Exportation	13.378	17.736	5.867	117.461
Solde	— 24	— 18.253	— 33.723	+ 53.966

Compensation des soldes (tableau XIII).

A partir de mai, le solde positif des produits manufacturés et demi-produits suffit à compenser le solde négatif des produits bruts et de l'énergie, *ce qui ne s'était produit pour aucune des années écoulées depuis* 1950.

Décomposition du solde des produits manufacturés et demi-produits (tableau XIV).

— le solde positif des demi-produits passe de 20,9 milliards en janvier à 31,5 milliards en juin, après avoir progressé à peu près régulièrement de mois en mois. Il retombe à 24,7 milliards en juillet.

— le solde négatif des produits pour l'équipement de l'agriculture a plutôt tendance à augmenter.

— le déficit des échanges en produits d'équipement pour l'industrie, par contre, a plutôt tendance à diminuer et fait même place, en mai, à un excédent d'exportation (2,5 milliards), *ce qui ne s'était jamais produit pour aucune des années précédemment étudiées.*

— le solde positif des biens de consommation augmente constamment de mois en mois ; il passe de 18,8 milliards en janvier à 32,4 milliards en juillet.

En résumé, il faut noter avec satisfaction l'évolution du secteur de l'équipement pour l'industrie ; mais il est cependant bien clair que les progrès enregistrés depuis janvier 1959 — comme les progrès constatés entre les sept mois de 1958 et les sept mois de 1959 — sont dus, pour l'essentiel, aux deux secteurs traditionnellement producteurs d'excédents : demi-produits et objets de consommation.

L'amélioration de la balance ne saurait donc s'expliquer que très partiellement par une modification de la structure classique du commerce extérieur français.

TABLEAU XIII

La compensation des grandes masses.

Evolution au cours des sept premiers mois de 1959.

(Millions de francs.)

	LE SOLDE NET des produits bruts et de l'énergie est : (Secteurs B+C.)	SI ON AJOUTE : Le solde net des manufacturés. (Secteur D.)	SI ON AJOUTE : On obtient le total partiel suivant :	SI ON AJOUTE : Le solde net des aliments, boissons, tabacs. (Secteur A.)	SI ON AJOUTE : On obtient le solde final suivant :
Janvier	— 58.261	+ 33.295	— 24.966	— 4.455	— 29.421
Février	— 46.678	+ 40.258	— 6.420	— 5.848	— 12.268
Mars	— 47.441	+ 40.285	— 7.156	— 7.692	— 14.848
Avril	— 55.920	+ 51.263	— 4.657	— 3.125	— 7.772
Mai	— 46.428	+ 61.193	+ 14.765	— 1.179	+ 13.586
Juin	— 51.976	+ 59.859	+ 7.883	+ 617	+ 8.500
Juillet	— 51.976	+ 53.966	+ 1.990	— 24	+ 1.966

TABLEAU XIV

Décomposition du solde des produits manufacturés et demi-produits.

Pour chacun des sept premiers mois de 1959.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Demi-produits :							
Importation	23.463	23.719	27.448	29.928	25.533	29.937	28.500
Exportation	44.363	45.538	52.450	61.924	56.556	61.449	53.276
Solde	+ 20.900	+ 21.819	+ 25.002	+ 31.996	+ 31.023	+ 31.512	+ 24.776
Equipement agricole :							
Importation	1.258	1.780	2.177	2.895	2.660	3.439	2.687
Exportation	427	382	874	847	751	854	565
Solde	— 831	— 1.398	— 1.303	— 2.048	— 1.909	— 2.585	— 2.122
Equipement industriel :							
Importation	21.848	21.950	27.074	26.147	21.577	26.352	23.502
Exportation	16.231	18.123	17.828	20.925	24.088	25.935	22.345
Solde	— 5.617	— 3.827	— 9.248	— 5.222	+ 2.511	— 417	— 1.157
Cossommation :							
Importation	6.926	7.594	9.458	10.093	9.245	10.553	8.806
Exportation	25.769	31.258	35.290	36.630	38.813	41.902	41.275
Solde	+ 18.843	+ 23.664	+ 25.832	+ 26.537	+ 29.568	+ 31.349	+ 32.469

Chapitre III

Les causes du redressement de la balance commerciale.

On pourrait, à première vue, être tenté d'assigner au redressement de la balance commerciale à partir du 1er janvier 1958, une cause unique et déterminante : l'opération monétaire de décembre 1958.

Une telle explication serait trop sommaire et incomplète.

Il est vrai que la dernière évaluation a tendu à aligner les prix français sur les prix étrangers — c'est-à-dire à les rendre « compétitifs » ou, si l'on préfère, à supprimer la prime à l'importation et le handicap à l'exportation que constituait la surévaluation du franc.

Mais il faut préciser deux points essentiels :

a) *Cette dévaluation a été effectuée dans une conjoncture favorable au rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale :* en 1958 déjà la baisse des cours mondiaux des matières premières liée à la récession américaine et mondiale tendait à abaisser le coût des importations françaises, tandis que le ralentissement de l'activité en France même tendait à en réduire le *volume*.

De fait, le fléchissement de la valeur totale des importations avait amorcé, dans les derniers mois de 1958, une forte réduction des déficits de 1957, ou des premiers mois de 1958 : dès le mois de décembre 1958, le pourcentage de couverture des importations par les exportations atteignait 98 p. 100 (1).

Il ne saurait être question d'étudier ici dans le détail une évolution de la conjoncture qui est décrite avec la plus grande précision dans le rapport « sur la situation économique à la fin de 1958 » présenté au Conseil économique, en décembre dernier, par M. Jacques Dumontier ; mais il fallait rappeler que, si la dévaluation de décembre 1958 a été réussie, c'est parce qu'elle se plaçait dans un contexte favorable ;

b) *Dès avant la dévaluation dernière, certains secteurs de l'industrie française, parmi lesquels il faut bien citer, en premier lieu, le secteur automobile* (2) *avaient entrepris un effort d'exportation qui s'était révélé efficace.*

On rappellera simplement que, de 1956 à 1957, alors que le déficit d'ensemble de la balance commerciale française augmentait de 20 p. 100 environ, les exportations d'automobiles hors zone franc passaient de 43,7 milliards à 61,6 milliards.

Or, aucune conjoncture n'est naturellement immuable et aucun effort d'exportation ne peut être poursuivi avec un succès durable si certaines conditions d'ordre général ne sont pas remplies.

C'est pourquoi il convient de chercher à définir, dans une dernière partie, la voie à suivre pour que le redressement de la balance française — indispensable au règlement des dettes extérieures françaises — se confirme et se développe dans le cadre de l'expansion des échanges extérieurs.

TROISIEME PARTIE

UNE POLITIQUE DE L'EXPORTATION

On a vu que, beaucoup plus qu'à une modification des structures du commerce extérieur français, l'amélioration de la balance commerciale en 1959 était due — indépendamment de l'effort très spécial d'exportation réalisé par certaines industries dont celle de l'automobile — à une dévaluation du franc, mais à une dévaluation effectuée dans un contexte favorable.

(1) Chiffres approchés du dernier trimestre 1958 (en francs constants).

	Importations.	Exportations.	Balance.
	—	—	—
Octobre	160	150	— 10
Novembre	152	138	— 14
Décembre	155	155	»

Raisons :

1. *Conjoncture intérieure.* Amorce de récession se traduisant par une diminution des importations de matières premières et de produits bruts.

2. *Conjoncture extérieure.* Exportations accrues (notamment de produits sidérurgiques) en raison de la reprise mondiale entraînant un restockage (notamment pour les pays scandinaves et pour la Suisse).

3. Le fait que nous ayons reconstitué nos devises avait tendance à entraîner un ajustement des achats au niveau des besoins.

4. Traditionnellement, le 4e trimestre est plus favorable que les autres (notamment pour les exportations saisonnières).

(2) Le secteur de l'automobile doit être cité « en premier lieu » mais non pas seul. D'autres progrès obtenus dans d'autres secteurs — réfrigérateurs, machines à statistiques, chaussures, pneumatiques — sont également significatifs de l'éveil à l'exportation de toute une série de branches industrielles.

Encore faut-il préciser que ce contexte n'était pas favorable, sous tous ces aspects : il était favorable parce que peu propice à une hausse des prix intérieurs français consécutive à la dévaluation ; il n'était pas favorable en tant qu'il se caractérisait par une certaine réduction de la consommation intérieure, due elle-même à une certaine réduction du pouvoir d'achat ; si, en effet, la diminution de la consommation intérieure peut être un bien en ce sens qu'elle incite les producteurs à exporter, il reste qu'elle est, en soi, un mal.

Depuis le début de 1959, la production, l'emploi de la main-d'œuvre, les ventes sur le marché intérieur ont repris, modérément, certes, mais, semble-t-il assez sûrement, alors que les prix n'ont pas évolué de façon telle que le bénéfice de la dévaluation ait été sérieusement entamé.

Mais le risque d'une hausse des prix intérieurs — qui annulerait l'effet de la dévaluation — subsiste et fait actuellement l'objet des préoccupations les plus immédiates du Gouvernement.

Si ce risque se réalisait, tout le terrain gagné, depuis des mois, dans le domaine du commerce extérieur, serait perdu d'un coup.

Ceci prouve que la dévaluation, à elle seule, ne pouvait résoudre le problème du commerce extérieur français et qu'il faut trouver « autre chose ».

Quelle peut être cette « autre chose » ? Les moyens auxquels on peut recourir pour rétablir ou maintenir l'équilibre d'une balance commerciale ne sont pas en nombre illimité et il faut, en outre, pour des raisons diverses, en éliminer la plupart.

Chapitre Ier

Les solutions à éliminer.

Il va de soi que l'organisation systématique de la récession où, même, de la simple stagnation de l'économie française, ne saurait constituer une solution acceptable du problème de l'équilibre de la balance commerciale.

Outre qu'elle ne résoudrait rien — à moins d'être permanente, ce qui n'est pas pensable — elle irait directement à l'encontre du but qui a été défini au début de cette étude et qui ne peut être que l'expansion des échanges extérieurs : il n'est pas indifférent, a-t-on souligné, que l'équilibre de la balance s'établisse à n'importe quel niveau, fût-ce par une réduction simultanée des importations et des exportations.

Mais il est encore d'autres solutions qui ne peuvent plus, dans l'état actuel des relations internationales, être mises ou remises en œuvre.

Section I. — L'action directe sur le volume des importations

Cette action, à laquelle la France a dû avoir recours assez largement dans le passé, est trop manifestement contraire à l'esprit et à la lettre des traités qu'elle a signés pour qu'elle puisse envisager d'y recourir à nouveau, à moins d'y être contrainte par une nécessité absolue.

Il suffira de rappeler ici, très brièvement, les traités qui condamnent toute action directe tendant à réduire de façon autoritaire le volume des importations.

L'accord sur le Fonds monétaire international a posé un certain nombre de règles, qui ne sont sans doute pas respectées à la lettre par tous ses adhérents, mais que les grandes nations ont à cœur d'appliquer et que la France pourrait difficilement méconnaître. Or, l'une de ces règles est précisément celle qui prohibe « les restrictions aux paiements courants », c'est-à-dire pratiquement, le contingentement des importations. Le problème qui est posé aujourd'hui aux principaux pays européens est celui du passage du régime de l'article 14 qui permet, temporairement, les restrictions quantitatives, au régime de l'article 8, qui les interdit.

Le Traité de l'O. E. C. E. reprend, en la précisant, l'obligation de suppression des contingentements entre pays membres de l'O. E. C. E., recommande à ses membres de libérer leurs importations en provenance de la zone dollar pour s'acheminer, au moins progressivement, vers le respect du traité établissant le Fonds monétaire international.

On sait comment, parallèlement aux mesures prises en matière monétaire, le Gouvernement a décidé, dès le début de cette année, de porter les pourcentages de libération de la France à des niveaux voisins de ceux qui étaient déjà atteints par les autres pays européens : 90 p. 100 vis-à-vis des pays de l'O. E. C. E., 55 p. 100 vis-à-vis des pays de la zone dollar (compte tenu de la libération des matières premières). Depuis cette date, plusieurs libérations ont notablement accru ces pourcentages, notamment sur la zone dollar.

Il ne saurait être question pour la France de revenir sur ces décisions.

Le « General Agreement on Tariffs and Trade » (*G. A. T. T.*) — texte extrêmement complexe et dont les prescriptions sont rarement catégoriques — prévoit cependant, lui aussi, l'abrogation des restrictions quantitatives à l'importation (1).

Le Traité de Rome est suffisamment connu pour qu'il soit nécessaire de rappeler ses prescriptions en matière de désarmement contingentaire. On notera seulement que ces prescriptions sont beaucoup plus précises et rigoureuses que celles de tous les traités précédemment cités.

Enfin, si, pour un ensemble de raisons qui ont été parfaitement exposées dans divers avis du Conseil économique, la France ne saurait se rallier à certaines conceptions d'une zone européenne de libre échange, il est probable — et souhaitable — que des négociations bilatérales avec les pays d'Europe non membres du Marché commun, ou des négociations multilatérales entre la Communauté des Six et les pays tiers, conduiront à des concessions réciproques tendant à une disparition progressive des restrictions d'importation.

L'action directe et autoritaire sur le volume des importations paraît donc bien destinée à disparaître progressivement et ne saurait constituer une solution au problème de l'équilibre de la balance commerciale.

Il faut, d'ailleurs, ajouter immédiatement que cette solution serait doublement mauvaise : elle serait, d'une part, peu efficace, car les importations françaises sont, pour une raison bien simple (elles consistent en grande partie en matières et énergie) assez peu compressibles ; elle serait, d'autre part, directement contraire à l'objectif fondamental du commerce extérieur qui, il faut le répéter, est l'expansion des échanges internationaux.

C'est la raison pour laquelle il semble qu'il serait préférable, parce que plus conforme à l'objectif ainsi défini, de renoncer délibérément à certaines conceptions qui procèdent toutes de vues restrictives plutôt qu'expansionnistes.

L'une de ces conceptions est celle du « Produit de remplacement » qui pourrait être obtenu sur le sol national et « d'épargner des devises ». Il va de soi qu'il ne saurait être question de minimiser l'intérêt d'une découverte comme celle du pétrole saharien, sur laquelle on reviendra d'ailleurs. Là n'est pas la question.

Lorsque la production en France — ou en zone franc — d'un bien précédemment importé est une production économiquement valable et, notamment, exportable, cette production est souhaitable et il faut évidemment retenir les conclusions du groupe de travail de M. le sénateur Armengaud sur :

— la politique énergétique ;

— le développement des textiles artificiels ;

— le développement de la capacité française de production de biens d'équipement ;

— la meilleure utilisation de la forêt française ;

— la recherche de nouvelles matières nationales ou de nouveaux procédés de fabrication.

Toute politique économique d'autarcie a son revers inévitable car tout partenaire éliminé en tant que « fournisseur » a naturellement tendance à ne pas vouloir rester « client » (2).

Section II. — L'aide, proprement dite, a l'exportation

Après les textes plus anciens déjà cités, le Traité de Rome condamne formellement les diverses formes possibles d'aides à l'exportation.

Il ne saurait donc être question pour la France d'y recourir.

Mais il conviendrait, par contre, que le Gouvernement français fût particulièrement attentif à surveiller certaines pratiques étrangères dont deux types, au moins, paraissent mériter d'être spécialement signalés.

(1) On sait que, en droit, cet « agreement » ne constitue qu'un protocole d'application provisoire qui n'a été ratifié par aucun Etat et dont toute partie contractante peut se dégager avec un simple préavis de soixante jours ; mais, en fait, toutes les grandes puissances occidentales se considèrent comme liées par ce protocole provisoire et il ne saurait être question pour aucune d'entre elles de s'en dégager.

(2) Le texte présenté par la section comportait un paragraphe ainsi rédigé :

« Ce qui ne serait pas souhaitable, ce qui serait même condamnable, du point de vue économique, ce serait la production en France (ou en zone franc) d'un produit dont la seule utilité serait d'épargner des sorties de devises. Mieux vaut exporter ce que l'on produit « bien » quitte à importer ce que l'on produit « moins bien ».

a) *Le Drawback forfaitaire.*

La loi italienne n° 103 du 10 mars 1955 et le décret n° 367 du 24 avril 1955 prévoient le remboursement en faveur des produits mécaniques exportés, des droits de douane perçus sur les matériaux sidérurgiques utilisés dans leur fabrication.

Ce remboursement est *forfaitaire* et proportionnel au poids du matériel exporté (il varie de 15 à 110 lires par kilogramme — il est de 45 lires par kilogramme de voiture automobile exporté), *ce qui signifie que le remboursement joue même pour les produits fabriqués avec des produits sidérurgiques nationaux.*

Il semble que la régularité, au regard du Traité de Rome, de ces dispositions dont l'application a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1960, devrait, au moins, être examinée ou réexaminée de très près.

b) *Les « ristournes d'impositions intérieures » accordées aux produits exportés.*

Dans le système français de la taxe sur la valeur ajoutée, le produit exporté est exonéré de cette taxe, mais il ne bénéficie d'aucune ristourne, puisqu'il n'a été frappé (en fait) d'aucune taxe au cours du processus de production. La situation est donc parfaitement claire et ne peut prêter à aucune critique.

Il en va autrement pour les pays qui perçoivent la taxe sur le chiffre d'affaires d'après le système de la « taxe cumulative à cascade ».

Puisque, dans ce sytème de taxe à cascade, le produit a supporté des taxe au cours de son processus de fabrication, il est normal que ces taxes soient remboursées lors de l'exportation et c'est ce qu'autorise l'article 97 du Traité de Rome.

Mais comment calculer le montant de ces taxes qui est susceptible de varier dans des proportions considérables suivant qu'il s'agit d'entreprises plus ou moins intégrées ?

Le Traité de Rome autorise les Etats à procéder à la fixation de taux de remboursement moyens par groupe de produits ou par produit.

Il aurait certes, été difficile de trouver une autre solution au problème ; mais on aperçoit aussi sans peine les abus qui peuvent être commis dans le calcul des taux moyens.

Ici également — et bien qu'il soit, évidemment, assez difficile de prouver, sinon de déceler, les abus — il semble que le Gouvernement français doive rester vigilant et soumettre aux autorités européennes tous les cas qui peuvent paraître douteux et, d'abord, les cas de relèvement des taux moyens de remboursement.

Chapitre II

Buts et moyens d'une politique positive de l'exportation.

S'il n'est possible, ni de restreindre directement ou indirectement le volume des importations — ce qui ne serait d'ailleurs pas souhaitable en soi — ni d'agir sur le volume des exportations par une aide proprement dite consentie en faveur de l'acte d'exportation lui-même, il reste qu'il faut faire en sorte que les exportations se développent, notamment dans le secteur des produits les plus élaborés.

Ce développement suppose, bien sûr, une certaine stabilité du niveau général des prix — et c'est pourquoi, notamment, il conviendrait d'examiner de très près la question de savoir si le projet de réforme fiscale actuellement envisagé ne constituerait pas, dans la mesure où il prévoit une majoration du taux de la T. V. A., un dangereux facteur de hausse des prix ; mais, pour que cette stabilité elle-même ne soit pas constamment remise en cause, il faut, d'abord et surtout, que les progrès de la productivité française soient suffisants pour rendre possible une élévation réelle du niveau de vie sans augmentation proportionnelle des volumes monétaires mis en mouvements.

Il faut, en d'autres termes, que les Français soient mis à même de produire mieux et de vendre mieux.

Mais quelle politique le Gouvernement peut-il adopter pour arriver à ce résultat ? Faut-il préférer les mesures d'ordre général, ou celles qui s'adressent spécialement à telle ou telle branche de l'activité nationale ?

Il semble qu'un choix de ce genre ne s'impose pas et que les mesures à prendre doivent être, les unes, générales, les autres plus particulières à un secteur déterminé.

On examinera donc, dans cette troisième partie, la situation de certains secteurs particuliers avant d'essayer de définir une politique générale de l'exportation et, enfin, une politique géné-

rale de la production et de la productivité puisque, en définitive, c'est la productivité française qui décidera de l'avenir du commerce extérieur comme de l'avenir de l'économie française tout entière.

SECTION I. — MESURES A PRENDRE DANS CERTAINS SECTEURS PARTICULIERS DE LA PRODUCTION

L'expérience a montré l'intérêt et l'efficacité des études auxquelles les représentants des pouvoirs publics ont procédé avec les représentants soit de certaines professions, soit, même, de certaines entreprises, en vue de définir les conditions d'un développement des exportations dans le cadre général d'une expansion de l'activité desdites professions ou entreprises.

Ces études qui, dans certains cas, ont déjà conduit à des accords précis entre Gouvernement et professions, pourront sans doute aboutir encore, dans l'avenir, à des accords du même genre ; mais aucune forme ou procédure rigide ne saurait être spécialement recherchée dans un semblable domaine.

L'essentiel est que l'examen des problèmes propres à tel ou tel secteur soit conduit de façon concertée entre professionnels et membres de l'administration.

L'action des pouvoirs publics pourra ensuite revêtir les formes les plus diverses, qui pourront toutes être valables pourvu qu'elles ne prétendent pas *obliger* quiconque à exporter ; on ne peut pas forcer une entreprise ou une profession à exporter ; on peut seulement lui faire comprendre que son intérêt est d'exporter et, le cas échéant, l'aider à se mettre en état de le faire.

Il ne saurait être question de passer en revue tous les secteurs qui pourraient faire l'objet de ces études et de ces accords éventuels — la liste en serait trop étendue — mais il convient, semble-t-il, de signaler, au moins, certaines études particulièrement nécessaires et certaines mesures qui paraissent particulièrement souhaitables.

§ 1. — *L'agriculture.*

On a eu l'occasion de signaler, dans les deux premières parties de ce rapport, l' « irrégularité » des résultats obtenus, à l'exportation, dans le secteur agricole.

Cette constatation doit être complétée par quelques observations essentielles à partir desquelles on devrait pouvoir déterminer ce que pourrait être une politique agricole orientée vers l'exportation (1).

A. — *L'irrégularité des résultats agricoles à l'exportation.*

Les exportations de l'agriculture représentent, en année « normale », une part appréciable des exportations françaises vers les pays étrangers. En 1957, par exemple, 182 milliards sur un total général de 1.234 milliards, soit environ 14 p. 100.

Si ces résultats sont « irréguliers », il faut évidemment rappeler qu'il subsistera toujours un élément fondamental d'irrégularité en la matière, puisqu'il s'agit d'une production soumise aux caprices de la nature et aux aléas des saisons.

Mais il faut immédiatement ajouter que cette irrégularité pourrait et devrait être très largement atténuée par une rigoureuse organisation des marchés impliquant un équipement frigorifique adéquat et une politique de financement du stockage d'une récolte sur l'autre : seul le stockage permet, en effet, d'éviter deux erreurs économiques successives qui consistent à écouler à bas prix une récolte excédentaire sur un marché mondial faible, pour, l'année suivante, importer au cours le plus haut la même marchandise devenue rare sur le marché mondial.

Le rapport comportait un paragraphe relatif au coût de la vie et au panier de la ménagère qui a été supprimé dans le texte définitif en raison de l'adoption d'amendements en séance (1).

B. — *Les grandes lignes d'une politique agricole.*

Il semble que, indépendamment d'une action régulatrice des marchés par le système du stockage, une politique agricole rationnelle devrait se fixer deux objectifs essentiels : l'allégement du coût de la distribution et l'amélioration de la balance commerciale des produits agricoles.

Le projet de rapport comportait un texte sur :

a) L'allégement du coût de la distribution.

A la suite de l'adoption d'amendements en séance, ce texte a été modifié comme suit (2) :

a) *L'allégement du coût de la distribution.*

L'évolution qui est en train de se faire actuellement dans la distribution peut aboutir à un certain allégement de son coût.

Il faut, en outre, signaler qu'une action particulière devrait être engagée dans le domaine des *transports par fer* et il faut insister quelque peu sur ce point qui n'est sans doute pas suffisamment connu.

Il faudrait donc que le transports par fer fût mieux adapté aux exigences d'une distribution rationnelle et que soit réduit son coût qui gêne sérieusement l'exportation des produits agricoles.

---

(1) Le texte présenté par la section comportait un paragraphe ainsi rédigé :

« Il faut ajouter que, au stade du détail, les prix des produits agricoles atteignent, en France, un niveau tel que le « coût de la vie » représente pour l'industrie française un handicap considérable. Alors que l'Allemagne vit, pratiquement, sur les cours mondiaux des prix agricoles, les employeurs français doivent distribuer à leurs ouvriers et collaborateurs des salaires et traitements qui tiennent compte du coût français du « panier de la ménagère ». Aussi a-ton pu soutenir, à juste titre, qu'il n'y avait pas, en France, de problème « industriel », mais bien plutôt un problème « agricole », le prix des produits agricoles fixant, pour une large part, l'importance de la masse salariale distribuée aux employés.

« Ces deux constatations doivent être complétées par quelques observations essentielles à partir desquelles on essaiera de déterminer ce que pourrait être une politique agricole orientée vers l'exportation. »

(1) Le texte présenté par la section était le suivant :

« B. — *Le coût de la vie et le « panier de la ménagère ».*

« Il convient de souligner que, si les prix de détail des produits agricoles sont trop élevés, les populations agricoles françaises, cependant, vivent mal : une très récente étude du Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) montre, en effet, que le niveau de vie de ces populations est inférieur de 25 p. 100 à 30 p. 100 à celui du reste de la Nation.

« Il faut, en effet, se garder de confondre « prix reçus par l'agriculteur » et « prix payés par le consommateur ».

« En 1957, on estime que *les Français ont payé, pour leur nourriture, la somme globale de 5.800 milliards.*

« Mais, sur ces 5.800 milliards, 800 milliards environ ont représenté la part de la pêche et la part du fisc, 2.000 milliards ont représenté la marge prise par le commerce et l'industrie alimentaire de sorte que, finalement, *les agriculteurs n'ont reçu que 3.000 milliards.*

« On ne peut pas ne pas être frappé par l'importance du coût de la distribution, qui s'explique cependant assez facilement si l'on considère le caractère archaïque d'une grande partie de l'appareil français de distribution.

« Dans l'« alimentation » proprement dite, à côté du commerce intégral prolifère une trop grande multitude de petits magasins. A côté de 70.000 boucheries et de 63.000 boulangeries, il existe 150.000 magasins d'alimentation. Au total 700.000 personnes sont occupées dans les trois branches. Le chiffre d'affaires par vendeur se situe, en France, aux environs de 5 millions dans l'alimentation, 6,5 millions dans la boulangerie, 7,5 millions dans la boucherie, alors qu'il atteint en moyenne 20 millions dans le « super-marché » des Etats-Unis. Pour 1.000 habitants, il y a dix personnes employées dans le commerce de détail aux Etats-Unis alors qu'il y en a dix-neuf en France.

« Ce qui est vrai au stade du détail ne l'est pas moins à celui du gros où vendeurs et acheteurs opèrent le plus souvent dans l'ignorance de l'état réel de l'offre et de la demande comme de son évolution sur les différentes places de consommation françaises et étrangères.

« Cette sorte d'anarchie, qui aboutit à des « à coups » continuels dans le temps et dans l'espace, a été suffisamment dénoncée par de récents rapports du Conseil économique pour qu'il soit nécessaire d'y insister plus longtemps.

On retiendra simplement qu'on a pu calculer, sur un exemple concret et à une date donnée, que le prix des produits payés par la ménagère pour remplir son panier représentait plus de quatre fois le prix encaissé par le producteur.

« Une telle situation appelle, de toute évidence, la mise en œuvre d'une nouvelle politique qui s'impose d'autant plus que — il faut toujours s'en souvenir — la France, du fait de son sol et de son climat, a une véritable vocation à devenir, en permanence, une exportatrice agricole nette, quelles que soient les circonstances climatiques. »

(2) Le texte présenté par la section était le suivant :

a) *L'allégement du coût de la distribution.*

« La critique qui a été faite ci-dessus du système français de distribution suffit à indiquer ce que devrait être une réforme de ce système, qui pourrait, peut-être, être recherchée dans la voie d'accords entre coopératives agricoles de production et coopératives de consommation.

« Il faut, en outre, signaler qu'une action particulière devrait être engagée dans le domaine des *transports par fer* et il faut insister quelque peu sur ce point qui n'est sans doute pas suffisamment connu.

« Les régions agricoles, en effet, sont souvent excentriques : d'où de longs parcours à effectuer pour toucher les marchés de consom-

Le projet de rapport comportait un paragraphe sur :

b) L'amélioration de la balance commerciale des produits agricoles.

A la suite de l'adoption d'amendements en séance, ce texte a été modifié comme suit (1) :

b) *L'amélioration de la balance commerciale des produits agricoles.*

Diverses mesures devraient être prises pour réduire les achats à l'étranger et développer les exportations.

Une politique agricole avisée devrait se proposer les trois grands objectifs suivants :

— ne pas abaisser les prix à la production, mais, bien plutôt, les garantir à des niveaux raisonnables, par une organisation rationnelle des marchés, déjà esquissée depuis le 30 septembre 1953 ;

— diminuer les frais de distribution par un allégement de la fiscalité, une réforme de la tarification du chemin de fer et par le développement de toutes les initiatives ayant pour but de raccourcir les circuits ;

— réduire les prix de revient agricoles grâce à un vaste effort d'enseignement agricole, de vulgarisation, de regroupement foncier. Aux résultats obtenus par cet effort propre au secteur agricole s'ajouteront, bien entendu, ceux qui seront obtenus sur le plan industriel et qui devront permettre l'abaissement progressif des produits et matériels nécessaires aux exploitations agricoles.

§ 2. — *Les biens d'équipement.*

On a vu précédemment combien la production et les exportations françaises étaient insuffisantes dans ce secteur et la gravité que présentait cette insuffisance.

Déjà le Gouvernement s'est préoccupé d'apporter une certaine aide à l'industrie française des biens d'équipement (2) en étendant temporairement à certains matériels — parmi lesquels figurent, notamment, les machines-outils et les camions — le bénéfice de la déduction de 10 p. 100 prévue par l'article 39 *septies* du Code général des impôts.

Cette extension, décidée par un arrêté du 28 mai 1959 et valable jusqu'au 1er janvier 1960 seulement, est de nature à susciter ou à hâter certaines commandes qui n'auraient pas été passées aux usines françaises ou qui n'auraient été passées que plus tard si la mesure n'avait pas été prise.

Mais il va de soi que ladite mesure ne saurait constituer qu'un très léger palliatif à la situation d'une industrie qui va avoir à faire — ou à poursuivre — dans un avenir très proche, un très sérieux effort d'adaptation aux conditions nouvelles de la concurrence, dans le Marché Commun d'abord.

Sans doute l'industrie française des biens d'équipement ne pourra-t-elle pas réussir à égaler, dans tous les domaines, une industrie aussi puissante que l'industrie allemande et sans doute, aussi, n'est-il pas souhaitable qu'un pays donné veuille arriver à produire tout ce dont il a besoin — où serait, alors, l'intérêt du commerce international ? — mais il ne serait pas concevable que notre industrie n'arrive pas à se spécialiser et à s'imposer, sur les marchés extérieurs, comme sur le marché national, dans certains domaines — tels que, par exemple, celui des machines à statistiques — où elle possède déjà des positions assez fortes.

Ses efforts d'adaptation doivent être encouragés par les pouvoirs publics et, en tout cas, les problèmes qui se posent pour elle paraissent bien être le type même de ceux qui justifient une étude menée en commun par les représentants de la profession et ceux du Gouvernement.

§ 3. — *Le tourisme.*

Sans vouloir traiter dans son ensemble la question du tourisme, il faut rappeler que le tourisme étranger en France, s'il constitue déjà une source très appréciable de devises, pourrait être encore largement développé.

De 1926 à 1930, les recettes en devises provenant des touristes étrangers ont représenté, en moyenne, 10 milliards de francs (courants) chaque année, c'est-à-dire une somme égale ou supérieure au déficit de la balance commerciale d'alors.

En 1957, avec une recette de 160 milliards de francs courants, le Tourisme pouvait être considéré comme occupant le quatrième rang parmi les industries exportatrices.

Ces résultats sont d'autant plus intéressants que les « exportations » de l'industrie touristique ne nécessitent pas l'achat de matières premières étrangères — ni la mise en œuvre de matières première nationales, au détriment de l'exportation : cette industrie vend essentiellement des « services ».

Mais il est certain que le merveilleux patrimoine artistique, architectural et naturel de la France pourrait et devrait être pour elle une source de revenus bien plus importante encore.

Il faut, pour cela, que la France soit toujours mieux connue et que les visiteurs étrangers y soient toujours mieux reçus (1).

---

mation. Or, la *dégressivité* des tarifs français est très *insuffisante* pour compenser l'éloignement.

« Mais ce n'est pas là le seul défaut d'une tarification à laquelle on peut encore adresser les reproches suivants :

« — le jeu des « indices de gare » fait que, plus la gare est importante, plus le tarif est bas : d'où tendance à *surcharger* les gros centres (par 12 tonnes, une relation de 900 km à partir de Saint-Pol-de-Léon (légumes) coûte 7.185 F à destination de Lyon — indice 2 — et 7.744 F à destination de Montauban — indice 5).

« — les tarifs français pénalisent les tonnages inférieurs à 10 tonnes et gênent ainsi le ravitaillement de nombreux centres moyens et petits à l'intérieur du pays.

« — enfin, les transports à l'exportation, qui ont subi une hausse de 10,577 p. 100 au 1er janvier 1959, sont encore majorés de 8,5 p. 100 du fait de la suppression, depuis la même date, de la réduction du même montant qui leur était précédemment appliquée.

« Il faudrait donc que le transport par fer fût mieux adapté aux exigences d'une distribution rationnelle et que soit réduit son coût qui gêne sérieusement l'exportation des produits agricoles. »

(1) Le texte présenté par la section était le suivant :

« Diverses mesures devraient être prises pour réduire les achats à l'étranger et développer les exportations.

« Il est possible d'adapter la production à la consommation intérieure pour éviter des achats massifs à l'étranger : l'opération a déjà été réalisée pour le riz ; elle doit être poursuivie et menée à bien pour le maïs.

« Il est possible, également, d'adapter progressivement la consommation aux exigences de l'exportation. Il serait souhaitable que l'habitude fût prise de manger en Francs plus de poulet — dont les prix devraient encore baisser — et moins de quartiers arrière de bœuf, qui sont d'une exportation facile.

« Il est possible, également, par le jeu des garanties de prix, de transformer progressivement l'exportation des produits agricoles de base en une exportation de produits plus évolués : moins de blé et davantage de semoule et de farine ; moins de céréales et davantage de viande.

« Enfin, une politique générale de la productivité agricole devrait comporter, entre autres aspects :

« — le développement plus poussé de la recherche et du contrôle de la qualité ;

« — la recherche des produits qui se conservent le mieux (à la production des pêches blanches, qui ne se conservent pas, il faudra substituer progressivement la production des pêches jaunes, qui se conservent) ;

« — le développement des groupements de producteurs en vue de l'exportation et la constitution d'unités de production susceptibles d'exporter dans de bonnes conditions. Il conviendrait, notamment, que la législation fiscale soit revisée de telle façon que l'exploitation des « vergers industriels » (dépassant 2 hectares) ne soit plus pénalisée par rapport à celle des plus petits vergers. »

(2) On sait que, sur la demande du Gouvernement, la question des biens d'équipement avait précédemment fait l'objet, en fin 1958, d'une étude effectuée, au titre d'un groupe de travail du haut commissariat aux affaires économiques, par M. le sénateur Armengaud, dont le rapport avait ensuite été soumis à l'examen d'une commission officieuse composée de MM. Gueronik, gérant de la Banque Lambert ; Bosquet, directeur de la R. N. U. R., et Chapel, inspecteur de l'industrie et du commerce.

(1) Une partie du texte présenté par la section concernant le tourisme a été supprimée par suite de l'adoption d'amendements en séance.

Le texte initial de la Section était le suivant :

Le développement du Tourisme est essentiellement affaire de publicité et d'accueil.

La publicité devrait s'adresser aux étrangers, d'abord, mais également aux Français, qui connaissent insuffisamment leur propre pays et qui, s'ils le connaissaient mieux, seraient moins tentés de s'en aller voyager à l'étranger.

Elle devrait être faite, simultanément, à l'étranger, notamment par des « Maisons de France » et en France même — par les soins, notamment des Comités régionaux touristiques et par les Sociétés de développement régional.

L'accueil suppose, essentiellement, le développement et la modernisation des moyens d'hébergement.

— construction et modernisation de chambres d'hôtel ;

— création de « villages de vacances », de « gîtes ruraux », de maisons familiales ;

— aménagement de terrains de camping.

Il reste que l'organisation de la Publicité et de l'accueil exige des *moyens financiers* qui leur sont actuellement trop étroitement mesurés et c'est pourquoi il serait nécessaire :

— d'ouvrir au Commissariat général au Tourisme les crédits nécessaires à la réalisation d'une publicité vraiment efficace ;

— d'assurer à la profession hôtelière des crédits assez longs et assez peu coûteux pour qu'elle puisse poursuivre et hâter la modernisation de son équipement.

On sait, enfin, que la vente aux touristes étrangers d'objets que les acquéreurs emportent normalement dans leurs bagages est exonérée des taxes sur le chiffre d'affaires.

Mais cette exonération ne joue actuellement que pour les ventes *d'objets ;* elle ne joue pas ou, plus exactement, elle ne joue plus pour les prestations de *services* telles que, par exemple, les locations de voitures à des touristes étrangers par les loueurs de grande remise.

Il semble que le souci de développer le tourisme étranger en France devrait logiquement conduire à rétablir le régime de l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires pour les prestations de services et à étendre ce régime aux prestations figurant sur les notes d'hôtel remises à nos visiteurs étrangers.

§ 4. — *Les Sociétés d'Ingénieurs-Conseils (ou « l'Engineering » français).*

Il peut sembler, à première vue, assez peu justifié de classer les « Sociétés d'Ingénieurs-Conseils » parmi les organismes qui méritent d'être spécialement orientés vers l'exportation et mis à même de mieux exporter.

Mais si l'on considère l'importance que tendent à prendre, dans le monde moderne, ces Sociétés auxquelles ont de plus en plus souvent recours soit les « maîtres d'œuvre » privés, soit les gouvernements eux-mêmes, lorsqu'ils veulent soit réaliser de grands ensembles industriels, soit apporter une aide efficace à tel ou tel pays sous-développé, on est amené à reconnaître que la vente de « plans » français à des acheteurs étrangers peut être une source non négligeable de devises.

Dans un remarquable exposé présenté au Congrès national des Conseillers du commerce extérieur de la France (Lyon, 3-4 et 5 juillet 1958), M. Dagallier s'exprimait comme suit :

« Lorsqu'on parle « exportation », on est très naturellement porté à penser :

« — soit à la fourniture à des pays étrangers d'une partie de notre production nationale (agricole ou industrielle) ;

« — soit encore à l'exécution, par des entreprises nationales, de travaux à l'étranger. »

Il est, par contre, très rare que l'on songe à ces exportations de « matière grise nationale » que constituent les marchés d'études d'engineering à l'exportation.

L'intérêt de ces exportations est cependant primordial pour l'avenir.

Sur le plan intérieur, elles constituent un facteur important de progrès technique par l'obligation qui est faite aux ingénieurs-conseils d'être sans cesse à la tête du progrès, afin de pouvoir offrir aux maîtres d'œuvres intéressés la collaboration de services techniques puissamment équipés et hautement qualifiés.

Ces activités sont également très rentables sur le plan national :

— d'une part, en raison des rentrées de devises qu'elles procurent ; ceci est d'autant plus intéressant que ces sociétés créent une valeur sans consommation d'énergie ou de matière : la valeur de production est une valeur « entièrement ajoutée ». Lorsque ces sociétés travaillent pour l'étranger, il y a donc rentrée de devises sans aucune sortie de valeurs de l'espace économique français ;

— d'autre part et surtout par le terrain très favorable que les activités d'ingénieurs-conseils préparent, en pays étranger, pour les industries et entreprises nationales, du fait de la mise en œuvre, à travers leurs études, de conceptions, de techniques et de normes facilitant l'utilisation de matériels ou de fournitures en provenance de nos industries nationales. Les marchés de travaux et fournitures faisant suite à l'exécution d'études représentant en moyenne une valeur dix à quinze fois plus grande que les honoraires perçus par les ingénieurs-conseils en cause, ceux-ci sont donc, à l'étranger, les représentants bénévoles d'importants intérêts nationaux dont ils peuvent faciliter, sur place et à peu de frais, la prise de positions privilégiées ;

— enfin, par les possibilités qu'elles offrent d'aborder les problèmes de financement des travaux envisagés, permettant ainsi à des groupes financiers français et, le cas échéant, au Gouvernement français lui-même, de proposer aux pays intéressés des plans de financement assortis de clauses réservant travaux et fournitures à nos activités nationales.

Ces avantages sont considérables, mais ils sont aussi réels.

Il suffirait, pour s'en convaincre, s'il en était besoin, de rappeler quelques-unes des grandes réalisations de l'engineering mondial de ces dernières années, ou encore de prendre connaissance des efforts extrêmement importants qui sont consentis, depuis plusieurs années déjà, dans ce domaine précis de la prise des marchés d'études à l'exportation par toutes les grandes puissances mondiales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, U. R. S. S., Japon, etc.).

Il est donc indispensable de définir rapidement le cadre d'un plan de développement rationnel de l'exportation de l'engineering français.

La solution de ce problème est urgente, car l'activité des sociétés d'engineering étrangères est très grande ; elle s'exerce dans presque tous les pays du monde et tend visiblement, dans une première phase, à y prendre pied à tout prix puis, cela réalisé, à s'y « organiser ». Cette organisation peut aller, comme nous en avons vu un exemple récemment en Iran, jusqu'à amener les gouvernements des pays en cause à interdire l'entrée de nouvelles sociétés étrangères d'ingénieurs-conseils. Il y a donc un intérêt majeur pour l'engineering français à pouvoir, lui aussi, être présent le plus vite possible, dans le maximum possible de pays étrangers ou, à tout le moins, dans tous ceux en faveur desquels le Gouvernement français entend développer une politique de coopération économique, technique ou culturelle.

Toutes ces observations sont d'une importance capitale.

Il est donc absolument nécessaire que les Pouvoirs publics se préoccupent d'apporter aux Sociétés françaises d'ingénieurs-conseils tous les encouragements qui peuvent être donnés aux autres exportateurs, notamment en matière d'assurance prospection et de nantissement des créances nées de l'exportation.

Ici aussi, une étude détaillée des possibilités et des besoins du secteur devrait être entreprise en commun par l'administration et les représentants de la profession.

SECTION II. — UNE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'EXPORTATION

Les aspects que peut prendre une politique générale de l'exportation et les moyens qu'elle peut mettre en œuvre sont extrêmement divers et c'est surtout pour la clarté de l'exposé qu'on distinguera ci-dessous les obstacles à écarter, l'information à réaliser, les différentes « procédures », au sens large du terme, qui sont de nature à favoriser le développement des ventes à l'étranger et, enfin, les problèmes particuliers que pose l'implantation d'usines françaises à l'étranger.

§ 1. — *Les obstacles à écarter.*

On en signalera deux, de très inégale importance, d'ailleurs :

Le premier, d'ordre surtout psychologique, mais non négligeable pour autant, est la *redevance de* 2 *p.* 100 qui a été créée par l'ordonnance portant loi de finances n° 58-1374 du 20 décembre 1958.

Il est vrai que cette redevance frappe les importations comme les exportations, mais il reste qu'il est parfaitement illogique et proprement paradoxal de frapper les exportations d'une taxe nouvelle, si minime soit-elle, alors qu'on constate, par ailleurs, l'impérieuse nécessité de provoquer leur développement.

Le second obstacle — très réel, celui-ci, et non plus psychologique — réside dans l'interdiction d'exporter trop souvent imposée, par contrat, aux sociétés françaises licenciées de sociétés étrangères.

Il semble que, pour l'avenir, l'administration devrait pouvoir s'opposer à toute entreprise de fabrication, en France, sous licence étrangère, si le contrat de licence était assorti de l'interdiction faite au licencié d'exporter les produits fabriqués et que, pour ce qui concerne les contrats déjà passés, elle devrait s'efforcer d'obtenir qu'ils soient modifiés pour permettre aux licenciés d'exporter les produits de leur fabrication.

§ 2. — *L'information, l'éducation et la propagande.*

L'information de l'exportateur — ou du futur exportateur — sur les formalités qu'il peut avoir à remplir, sur les débouchés qu'il peut espérer trouver, sur l'état des différents marchés étrangers, est une œuvre immense qui est confiée, en grande partie, au Centre national du commerce extérieur, qui l'exerce au mieux des moyens dont il dispose et qui pourrait, d'ailleurs, sans dépenses supplémentaires, généraliser l'organisation des contacts entre ses « délégations régionales » et les services économiques des chambres de commerce ou des régions économiques.

Mais il est certain que ces moyens devraient être renforcés, comme devraient l'être aussi ceux des conseillers commerciaux auprès des ambassades de France à l'étranger, qui font trop souvent figure de « parents pauvres » à côté de leurs collègues d'autres pays.

Il faut, en effet, donner une optique « exportation » à tous les services administratifs concernés et, notamment, mettre les conseillers commerciaux à même de poursuivre un travail d'étude et de pénétration des marchés étrangers, comme le fait l'Allemagne, où il arrive même que le ministère de l'économie se fasse le représentant de la production allemande.

Il faudra, d'autre part, simplifier des formalités, centraliser certains services et instituer une certaine unité de décision, suivant les recommandations présentées par le groupe de travail qui a été animé par M. Rochereau (1).

Dans ce domaine de l'information ou de l'éducation des exportateurs ou futurs exportateurs, on voudrait plus spécialement noter une initiative heureuse et formuler une suggestion.

(1) Déjà, la loi de finances de 1956 — à la suite d'un amendement voté à l'unanimité par la commission des finances de l'Assemblée nationale — formulait le vœu d'une meilleure centralisation des services chargés du commerce extérieur.

L'initiative heureuse est celle qui a été prise par le Gouvernement lorsque, suivant une suggestion faite en 1958 par le groupe de travail présidé par M. Pierre Abelin, il a publié l'ordonnance n° 59-248 du 4 février 1959 sur les sociétés conventionnées.

Cette ordonnance prévoit la création, par les entreprises qui le désireront, de *sociétés* ayant passé « convention » avec l'Etat et jouissant d'avantages fiscaux, sociétés dont l'activité pourra revêtir les formes les plus diverses (bureaux d'études techniques ou commerciales, prospection de débouchés nouveaux, adaptation de certaines fabrications, représentation et courtage) en vue de l'adaptation de leurs membres aux conditions de la concurrence dans le Marché commun.

On pourrait cependant souhaiter que la « taille » des entreprises susceptibles d'entrer dans les « sociétés conventionnées » soit moins strictement limitée. Le texte, en effet, ne s'applique qu'aux sociétés ayant, au plus, 500 salariés et 500 millions de capital. Or, certaines entreprises qui ont un effectif ou un capital légèrement supérieur à ces « plafonds » sont encore trop peu importantes pour pouvoir entreprendre seules un effort suffisant d'exportation. Par ailleurs, si des entreprises relativement importantes pouvaient s'associer à celles qui sont prévues par le texte, elles pourraient jouer, dans les sociétés conventionnées, un très utile rôle d' « animateurs ».

La suggestion portera sur la nécessité d'une liaison très étroite sinon une concentration du travail soit organisée sur le plan national entre le *Comité national des conseillers du commerce extérieur* et le *Centre national du commerce extérieur* (1).

Le « Comité national » en effet, qui groupe des hommes spécialement désignés en raison de leurs compétences personnelles, manque actuellement des *services* que pourrait lui apporter le « Centre national ».

Le « Centre national » de son côté, aurait certainement intérêt à recueillir les avis et directives d'un grand conseil qui devrait normalement être composé des hommes actuellement groupés dans le « Comité national », et à faire appel, pour animer ses « échelons provinciaux » aux conseillers du commerce extérieur qui appartiennent à des entreprises industrielles ou commerciales de province.

§ 3. — *Les procédures.*

Empruntant cette terminologie à un exposé présenté par M. Vacher-Desvesnais, délégué général du Centre national du commerce extérieur, au cours du congrès de Lyon, précédemment cité, on distinguera, toujours pour la commodité de l'exposition, trois catégories de procédures qui ont été, sont ou devraient être employées en vue du développement des exportations.

A. — Les procédures d'équilibre.

Ce sont celles qui, comme leur nom l'indique, ont pour objet de remédier à certains déséquilibres ou de prévenir leur apparition.

On retiendra trois domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises, ou, du moins, mises à l'étude (2) :

a) *La garantie des prix :*

On sait que, si la procédure de la garantie de prix est toujours en vigueur, *une certaine variante du contrat de garantie de prix*, celle qu'on appelait « marché ouvert », a été *supprimée* à compter du 27 décembre 1958.

A la différence de la garantie de prix ordinaire, qui couvre une affaire donnée, un « marché » donné et, généralement, un marché dont la durée d'exécution est assez longue, les contrats dits de « marché ouvert » couvraient globalement toutes les exportations d'un industriel — ou d'un groupe constitué en vue de l'exportation — pendant une durée maximum d'un an.

Ce type de garantie s'appliquait aux exportations de faible valeur unitaire et à courts délais de livraison : il s'agissait, en fait, non pas de la garantie d'un prix de marché, mais de la garantie d'un « prix de catalogue ».

Les pouvoirs publics ont estimé que, dans un climat monétaire assaini, ce type de garantie n'avait plus de raison d'être.

Il est cependant permis de penser que la remise en vigueur de cette procédure, à partir du 1er janvier prochain, par exemple, pourrait être d'un intérêt pratique considérable pour l'avenir des exportations françaises : si la garantie du « marché ouvert » ne devait pas jouer, du fait de la stabilité des divers éléments constitutifs des prix, il conviendrait de s'en réjouir ; mais, l'existence même de la garantie aurait, en tout cas, l'immense avantage d'assurer aux exportateurs une sécurité d'avenir dont le souvenir d'un passé récent les a, aujourd'hui, privés.

Pour ce qui concerne la garantie de prix ordinaire, il faut souligner les très graves conséquences que présente la formule du *seuil* qui est actuellement imposée aux exportateurs et dont la valeur en pourcentage augmente avec la longueur des délais de livraison.

Compte tenu de la hausse — réduite, peut-être, mais incontestable — des prix de revient français depuis le début de 1959, les industries de la construction électrique et de l'électronique sont, du fait du *seuil*, moins bien placées, souvent, pour exporter, qu'elles ne l'étaient avant le 1er janvier de cette année.

Depuis cette dernière date, le rythme des commandes obtenues par l'industrie française pour les gros matériels électriques a baissé dans des proportions considérables (le chiffre de 50 p. 100 a pu être considéré comme devant, vraisemblablement, exprimer la chute enregistrée de 1950 à 1959).

Dans le même temps, les grands concurrents (1) de l'industrie française — dont la technique n'est cependant pas supérieure à la technique française — ont vu augmenter sensiblement le volume de leurs carnets de commandes.

Cette situation est assez grave pour que soit, très rapidement, reconsidérée la pratique du *seuil*, qui devrait être purement et simplement abandonnée.

b) *Les tarifs de transport de la Société nationale des chemins de fer français :*

On sait que, du fait de la suppression des subventions consenties à la Société nationale des chemins de fer français, la réduction de 8,50 p. 100 sur les tarifs normaux dont jouissaient les marchandises destinées à l'exportation n'a pas été reconduite pour l'année 1959.

Cette mesure, s'ajoutant à la hausse du tarif de la Société nationale des chemins de fer français, a entraîné, pour les exportateurs, une hausse des tarifs de transport sur voies françaises de l'ordre de 20,75 p. 100, supérieure, par conséquent, à l'augmentation du coût du transport sur voies étrangères résultant de la dévaluation du franc.

Il semble que cette situation devrait être réexaminée, en particulier à l'occasion d'un nouveau mode de tarification de la Société nationale des chemins de fer français, s'il venait à être mis en vigueur à la fin de l'année (2).

c) *Le problème des charges sociales. — Compensation du déséquilibre entre les politiques sociales* (3) :

On a parfois envisagé et préconisé certaines formules de « fiscalisation des charges sociales, formules consistant toutes, sous une forme ou sous une autre, à remplacer une cotisation sociale assise sur les salaires par un impôt sur le chiffre d'affaires — ou un supplément d'impôt sur le chiffre d'affaires — qui, lui, ne grèverait pas les prix des produits exportés.

Si séduisantes que puissent paraître ces formules, il semble bien qu'il faille y renoncer si l'on considère *l'importance* des majorations qu'il faudrait, en pratique, faire subir au taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour obtenir des ressources équivalentes à celles que procurent les cotisations sociales ; on ne saurait, en effet, raisonnablement envisager de majorer le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 9 ou 13 points, ce qui serait nécessaire pour « fiscaliser », les 5 p. 100 sur les salaires et les allocations familiales (9 points si l'opération ne touchait pas les régimes spéciaux, 13 points si elle les touchait).

Les produits exportés par la France supportent le poids de salaires et de charges sociales, assises sur les salaires, particulièrement importantes. Ce problème fait l'objet de dispositions dans le traité de Rome, où il est reconnu qu'une harmonisation des coûts sociaux entre les six pays du Marché commun devrait être réalisée progressivement, au moins dans deux domaines : égalisation des salaires masculins et féminins et paiement des heures supplémentaires. Sauf en ces deux domaines, l'harmonisation générale des charges salariales totales devrait se faire

(1) Le texte présenté par la section était le suivant : « La suggestion portera sur une éventuelle *fusion du Comité national...* » (Le reste sans changement.)

(2) Le texte présenté par la section comportait un alinéa ainsi rédigé :

« Sans revenir sur les procédures du passé et, notamment, sur les remboursements de charges sociales et fiscales qui, dans la forme qui a été la leur, paraissent définitivement condamnés, on retiendra trois domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises, ou, du moins, mises à l'étude. »

(1) Siemens, A. E. G., Brown et Boveri, English Electric, General Electric.

(2) Le coût des transports ne pose pas des problèmes seulement dans le domaine du chemin de fer ; les frais portuaires et le coût des transports maritimes sont, eux aussi, plus élevés en France que dans les principaux pays concurrents.

(3) Le texte présenté par la section était le suivant :

« c) *La réduction des charges sociales grevant les produits exportés.* »

globalement, par un alignement progressif des six pays vers le niveau social le plus élevé (1).

Dans la situation présente, il ne semble pas que nos partenaires aient commencé à mettre sérieusement à exécution les prescriptions du traité de Rome. D'ailleurs, toutes les comparaisons sur le poids des charges sociales suivant les pays, qui ont été tentées jusqu'ici, restent encore discutables. De plus, il n'est pas question de comparer terme à terme la situation des différents pays dans tous les domaines où s'exerce la politique générale en faveur des salariés (1).

Il semble, par contre, que, partant d'une double constatation :

1° On peut considérer, malgré les remarques précédentes, que *l'industrie française est, à l'heure actuelle, effectivement handicapée par le poids de ses charges sociales* (2) (si l'on se reporte, par exemple, aux études poursuivies par le syndicat général de la construction électrique sur les coûts salariaux comparés en France et en Allemagne, on constate que, pour le mois de février 1959, le coût de la rémunération horaire moyenne globale — toutes charges comprises — sur une base : Allemagne = 100, s'élevait, en France, à 123). A supposer même que la construction électrique soit, pour des raisons diverses, et notamment en raison de la non-égalisation des salaires masculins et féminins en Allemagne, plus défavorisée que l'ensemble des autres industries françaises, il apparaît bien que les charges sociales françaises sont plus élevées que celles de l'Allemagne, en particulier ;

2° *Les pays étrangers, et notamment les principaux concurrents de la France dans le domaine industriel, hésitent et tardent à s'aligner sur notre situation sociale.*

Pour amener nos partenaires à réaliser les harmonisations nécessaires en matière de charges sociales, le Gouvernement français serait fondé à décider, soit que les produits français exportés bénéficieraient temporairement du remboursement par l'Etat d'une partie suffisante des charges fiscales et des cotisations sociales assises sur les salaires ou, éventuellement, qu'ils seraient avantagés par une adaptation du coût des transports par voie ferrée à destination de l'étranger, soit que les produits originaires du pays contrevenant seraient frappés à l'entrée en France d'un droit de compensation.

Il ne saurait être question de remettre en cause les avantages acquis par les salariés ni d'en faire supporter le poids à la sécurité sociale (3).

B. — Les procédures d'incitation.

Ces procédures, destinées à « encourager » les industriels ou commerçants, sont souvent, par nature, assez décevantes, les avantages qu'elles apportent étant trop souvent illusoires.

Les avantages les plus réels qui sont actuellement accordés à la possession de la carte d'exportateur concernant les compléments d'amortissements que peuvent pratiquer les possesseurs de cette carte.

Il faut noter, d'ailleurs, que ces « avantages » ont simplement pour résultat de permettre à l'industrie française de suivre — souvent de trop loin — le rythme d'investissements qui est celui de ses concurrents directs.

On soulignera donc ici que ce système d'amortissements complémentaires doit au moins être maintenu intact.

C'est dire combien serait souhaitable une revision des dispositions du projet de réforme fiscale actuellement déposé devant le Parlement puisque, dans son état actuel, le texte aurait pour résultat — très certainement involontaire, d'ailleurs — non pas d'améliorer, mais de rendre moins favorable le régime d'amortissements qui est aujourd'hui accordé aux entreprises qui font preuve du plus grand dynamisme à l'exportation : il réaliserait ainsi le contraire de la réforme souhaitable qui doit faire de la fiscalité, en matière d'exportation surtout, une « fiscalité motrice ».

(1) Ce paragraphe a été ajouté au texte présenté par la commission, par suite de l'adoption d'amendements en séance.

(2) La situation particulière des industries de main-d'œuvre qui se trouvent dans leur action exportatrice, fréquemment handicapées par rapport aux autres branches d'industries, mérite une spéciale attention.

Sans préjuger des études qui pourraient être faites par la section des activités sociales, il serait souhaitable que les pouvoirs publics procèdent à l'étude des mesures propres leur permettant de maintenir leurs exportations.

(3) Le texte présenté par la section était le suivant :

« 2° *Les pays étrangers, et notamment les principaux concurrents de la France dans le domaine industriel, hésitent et tardent à s'aligner sur notre avance sociale.*

« Le Gouvernement pourrait, *pour amener nos partenaires à réaliser les harmonisations nécessaires en matière de charges sociales,* décider que, par une procédure à déterminer, les produits exportés seraient déchargés de l'incidence d'une partie au moins des charges sociales françaises (les 5 p. 100 salaires et la cotisation d'allocations familiales, par exemple). »

C. — Les procédures commerciales.

a) Les « procédures commerciales » sont, essentiellement, celles qui se rattachent *au crédit et à l'assurance-crédit à l'exportation.*

On notera ici que, pour les ventes à l'étranger de grands ensembles ou de gros biens d'équipement, les industriels français ne sont pas à même de consentir des crédits aussi larges que ceux qui sont offerts par leurs concurrents allemands ou anglais.

Alors que ces derniers peuvent proposer des crédits de dix ans ou même, peut-être, de quinze ans, pour ce qui concerne la construction de grands ensembles industriels, les Français ne peuvent, pratiquement, offrir plus de cinq ans, durée maxima du « moyen terme » tel que le conçoit la Banque de France.

Peut-être n'y a t-il pas lieu de chercher à obtenir, sur ce point, une modification des principes de la Banque de France ; mais il serait possible et très souhaitable de mettre au point — grâce à l'intervention de banques spécialisées qui se procureraient les ressources nécessaires par émissions d'obligations sur le marché financier — une sorte de relai de crédit qui permettrait d'allonger de *cinq ans au moins* les délais de paiement susceptibles d'être consentis par les industriels français à leurs clients étrangers.

L'attribution de ces crédits étant faite sous le contrôle des pouvoirs publics, le fait d'avoir une « possibilité de dix ans » n'impliquerait nullement qu'il en serait toujours fait usage. Mais il est indispensable que l'exportateur connaisse, dès le début de ses négociations, ses possibilités extrêmes en la matière.

Si une réforme n'était pas rapidement réalisée dans ce sens, les industries françaises intéressées seraient évincées de tous les marchés, non pas, peut-être, par les industries des pays de l'Est — qui consentent de très longs crédits à bas taux, mais dont les prix de base sont souvent relativement élevés — mais, à coup sûr, par les industries allemande, anglaise et américaine.

L'efficacité d'une politique de longs crédits pour la fourniture des biens d'équipement est mise en lumière par les résultats obtenus, sur les marchés d'Amérique latine, au cours des années 1955, 1956 et 1957 par les pays de l'O. E. C. E., d'une part, et par les Etats-Unis, d'autre part.

Parce que les Etats-Unis ont consenti de plus longs crédits, leur position relative a pu s'améliorer constamment au détriment de celle des pays de l'O. E. C. E., ainsi que le montre le tableau suivant :

	IMPORTATIONS DE PRODUITS MECANIQUES et électriques en Amérique latine par pays de provenance (en pourcentage des importations totales).					
	Provenance O. E. C. E.			Provenance Etats-Unis.		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957
Amérique latine.....	37,8	36,1	32,3	57,7	59,3	62,9
Dont :						
Brésil	57,4	49,0	39,7	36,6	41,6	54,6
Argentine	66,6	61,9	47,1	19,9	29,2	47,8
Chili	49,2	39,8	34,1	46,6	54,2	60,5

b) On peut aussi ranger parmi les procédures commerciales, au sens large du terme, *les procédures douanières* qui, comme « l'Admission temporaire », le « Drawback », « l'exportation préalable » ou le régime des « usines exercées » ont pour but général de faciliter les exportations en assurant la non-perception ou le remboursement des droits de douane sur les marchandises ou objets qui, après avoir été introduits en France, sont réexpédiés à l'étranger, après transformation ou incorporation dans un ensemble plus complexe.

On voudrait ici attirer spécialement l'attention sur deux points :

— il serait très souhaitable que soient rapidement mis au point et publiés les textes qui doivent préciser les conditions d'application de l'ordonnance du 29 décembre 1958 qui a rétabli, dans la législation douanière française, les régimes de « Drawback » et de « l'exportation préalable ».

— il serait très souhaitable également que le régime des « usines exercées » (1) (actuellement réservé, pratiquement, aux

(1) On sait qu'une usine exercée est une usine dans laquelle un service de douane contrôle les entrées et les sorties, ainsi que les fabrications ; les produits bruts n'acquittent pas de droit au moment de l'importation à destination de ces usines.

raffineries de pétrole), ou tout autres régime analogue *quant à ses résultats...* tel, par exemple, que celui des Ports Francs (1) — soit étendu et généralisé, comme le prévoit, d'ailleurs, l'ordonnance du 29 décembre 1958.

§ 4. — *L'implantation d'usines françaises à l'étranger.*

On n'envisageait guère, dans un passé encore assez récent — lorsqu'on pensait exportation — que la vente à l'étranger — au besoin dans des établissements de vente spécialement créés à cet effet (2) — de produits français fabriqués en France.

Mais il ne faut pas oublier que, souvent — et cela sera sans doute encore bien plus vrai demain qu'aujourd'hui — on ne peut vendre à l'étranger que ce qu'on a *fabriqué* à l'étranger.

Déjà des industriels et banquiers de divers pays s'efforcent d'obtenir l'autorisation d'*implanter des usines en Amérique du Sud et en Asie.*

Il serait fâcheux que la Francve restât en dehors de la compétition qui s'ouvre : elle risquerait d'arriver ensuite trop tard dans beaucoup de cas.

Il semble que cette *forme nouvelle d'exportation* devrait et pourrait être encouragée par les pouvoirs publics français de trois manières au moins :

a) Les sorties de capitaux pour la création d'entreprises françaises en dehors de la zone franc devraient être autorisées de façon encore plus libérale ;

b) Le Gouvernement français, pourrait, à l'exemple des gouvernements américain et anglais, prendre l'initiative de garantir contre les risques d'éviction (confiscation, nationalisation, etc.) les entreprises françaises qui implanteraient des usines à l'étranger.

Il pourrait, comme les gouvernements américain et anglais encore, assortir sa garantie principale d'une garantie contre le risque de « blocage » des revenus des entreprises dans le pays étranger d'implantation ;

c) Enfin, lorsque des profits sont réalisés dans un pays qui n'est pas lié à la France par une convention tendant à éviter les doubles impositions, il serait souhaitable que le Gouvernement français, s'inspirant de l'exemple donné par d'autres gouvernements, prenne les dispositions nécessaires pour que ces profits — qui devraient représenter un poste de plus en plus important de la balance des paiements — échappent cependant, en fait, à une double imposition.

Mais il va de soi que le problème *essentiel* que posera le développement des pays sous-développés ne sera pas un problème de garanties à donner par des gouvernements à des entreprises nationales ; ce problème essentiel sera un problème de *prêts* à long terme *aux pays sous-développés* ; comme toujours, les marchandises suivront les capitaux.

La question se pose donc de savoir où seront trouvés les capitaux nécessaires et aussi de savoir si ces capitaux devront être fournis par les budgets d'Etat, où s'il n'y aurait pas plutôt intérêt à envisager des émissions d'obligations sur les marchés financiers des pays appelés à participer à l'œuvre d'équipement des pays sous-développés.

Il semble qu'une collaboraion et une entente des pays de l'Europe occidentale pour la réalisation de semblables emprunts devraient être étudiées de très près.

SECTION III. — UNE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA PRODUCTIVITÉ

Une vraie politique d'exportation ne peut, en définitive, être autre chose qu'une politique de productivité.

Si l'on « produit bien », on vendra à l'étranger et, du même coup, on n'aura plus à redouter la concurrence étrangère sur le marché national, du moins dans les secteurs où l'on sera les meilleurs.

Si l'on « produit mal », on ne vendra pas à l'étranger ; mais on *ne vendra pas non plus en France* ; dans une perspective de libération des échanges — surtout au sein du Marché commun — la distinction classique entre marché intérieur et marchés extérieurs perdra peu à peu toute espèce de signification.

Or, pour « produire bien », il faut essentiellement disposer à la fois d'un marché intérieur solide (pour pouvoir écouler une production de masse) et d'un bon équipement, lequel coûte généralement très cher et doit donc pouvoir être utilisé de la façon la plus rationnelle.

(1) Le Port Franc, on le sait, est considéré comme ne faisant pas partie du territoire douanier national. Les produits destinés à être manufacturés pour la réexportation peuvent donc y pénétrer sans acquitter aucun droit de douane.

(2) Un décret du 17 août 1959 tend à encourager la création de semblables établissements.

Ces exigences définissent les grandes lignes d'une politique de productivité : expansion du marché intérieur, recherche scientifique et technique, possibilités financières d'investissement, législation sociale adaptée aux exigences de la production.

Il est absolument nécessaire que ces exigences soient remplies pour que, dans les grands secteurs de la production industrielle moderne, équipement, constructions mécanique et électrique, électronique, industrie atomique, chimie, engineering, la France arrive à posséder un nombre suffisant d'industries exportatrices robustes et d'entreprises solides, du type Philips ou Siemens, pour ne citer que deux exemples étrangers.

Seules, en effet, des entreprises de ce genre, c'est-à-dire des entreprises fortement concentrées, fortement spécialisées, disposant de bureaux d'études puissants et de marges bénéficiaires suffisantes, peuvent, soit isolément, soit en accord avec les entreprises similaires étrangères, réaliser les conditions d'une productivité optima.

§ 1. — *Expansion du marché intérieur.*

Si, historiquement — on l'a noté précédemment — l'expansion du marché intérieur a souvent été, en France, un facteur de déséquilibre de la balance commerciale, la raison ne doit pas en être recherchée dans « la nature des choses » mais dans un ensemble de circonstances particulières qui ne doivent plus se trouver réunies dans les temps qui viennent :

— le déficit énergétique de la France est appelé à disparaître à bref délai ; du fait des découvertes du Sahara dont il a été déjà question dans l'introduction de ce rapport ;

— la production et la productivité françaises peuvent et doivent être augmentées de façon telle que l'expansion de la consommation intérieure n'entraîne pas des hausses supérieures à celles qui pourraient être constatées dans les pays étrangers eux-mêmes ;

— enfin, lorsque des courants d'exportation auront été solidement établis, il va de soi qu'ils ne seront pas arrêtés ni ralentis, même si la demande intérieure se fait plus pressante.

Au reste, l'expérience de tous les grands pays industriels a suffisamment montré que la possibilité d'écouler sur le marché national, à des prix justes, une production croissante a toujours été la condition indispensable du développement des ventes à l'étranger.

C'est pourquoi l'expansion du marché intérieur est une condition primordiale du développement de nos exportations (1).

§ 2. — *Recherche scientifique et technique.*

On a déjà signalé le rôle *direct* que peuvent jouer, dans le développement des exportations, les sociétés d'ingénieurs conseils. Il va de soi que leur rôle *indirect*, en la matière, c'est-à-dire leur contribution indispensable à la création, en France même, d'ensembles de production conçus suivant les données les plus modernes de la technique et de l'organisation — est encore plus important : pour exporter, il faut, *d'abord*, produire dans des conditions aussi favorables que les entreprises étrangères les mieux équipées et les mieux organisées.

(1) Le texte présenté par la section était le suivant :

« D'où, notamment, la nécessité de condamner les impôts antiéconomiques, c'est-à-dire :

« — ceux qui, pour un rendement donné, sont plus nuisibles que d'autres à la diffusion d'un produit ou qui, sans raisons économiquement valables, briment tel ou tel type de matériel : telles sont, à titre d'exemple, les *taxes à la possession* qui frappent les véhicules automobiles en fonction de leur cylindrée ;

« — ceux qui, si le taux était réduit, procureraient, grâce à l'augmentation de la masse imposable, un rendement égal, sinon supérieur.

« L'exemple le plus typique qui puisse être donné des impôts de cette sorte est sans doute celui des *taxes* sur les *carburants routiers*, dont une réduction substantielle se justifierait, d'ailleurs, par deux raisons supplémentaires :

« Les carburants utilisés en France cesseront, très prochainement, d'être payés en devises, puisqu'il s'agira de carburants en provenance du Sahara.

« Une réduction du prix des carburants, entraînant une réduction du coût des transports — dont on ne sait quelle est la part dans la formation d'un prix — permettrait une réduction des prix français à l'exportation.

« Ceux qui, enfin, se trouvent frapper plus spécialement tel ou tel produit sans aucune raison autre qu'accidentelle et tenant uniquement au jeu quasi imprévu des définitions et mécanismes de la technique fiscale. C'est ainsi, toujours à titre d'exemple, que la réforme projetée des taxes sur le chiffre d'affaires serait sans effet sensible sur le prix des voitures, mais majorerait — si elle n'était pas amendée — de plus de 3 p. 100 *le prix des véhicules utilitaires*, ce qui représenterait une surcharge annuelle de l'ordre de 6 milliards de francs pour le secteur des véhicules industriels et autocars, qui a déjà subi une récession de l'ordre de 10 p. 100 entre le premier semestre 1958 et le premier semestre 1959 ».

C'est une deuxième raison qui milite en faveur d'une action spécialement conçue en vue du développement de l'Engineering français, lequel devrait bénéficier, en matière de fiscalité et de recours au crédit, notamment de facilités et d'assouplissements qui lui sont d'autant plus nécessaires qu'il constitue, en France, une activité encore toute nouvelle à laquelle les réglementations traditionnelles sont souvent très mal adaptées.

Dans le domaine de la recherche scientifique ou technique proprement dite, il est indispensable que le Gouvernement poursuive et développe l'effort qu'il a déjà entrepris pour dégager les fonds indispensables à toute recherche sérieuse.

On voudrait, à ce sujet, attirer spécialement l'attention sur une pratique trop souvent suivie actuellement et qui ne peut conduire qu'à des résultats décevants : celle *des marchés d'études à forfait* qui sont passés à certaines entreprises par des administrations ou services publics.

Une étude ne se prête, en effet, absolument pas à la fixation, *a priori*, d'un prix forfaitaire et l'obligation de ne pas dépasser ce prix rend, dans bien des cas, impossible la poursuite de l'étude jusqu'à son terme vraiment utile.

Tout marché d'étude devrait donc pouvoir faire l'objet, en cours d'exécution, d'une *nouvelle négociation* (ou d'une renégociation) des conditions de prix. L'adoption en France, de cette procédure qui est d'usage courant aux Etats-Unis, notamment, est une des conditions essentielles des progrès de la recherche.

Le rapport comportait un paragraphe relatif aux possibilités financières d'investissement qui a été supprimé dans le texte définitif, en raison de l'adoption d'amendements en séance (1).

§ 3. — *Adaptation de la législation sociale aux exigences de la productivité.*

On signalera ici un aspect particulier du problème envisagé ; l'utilisation rationnelle d'un équipement coûteux suppose un travail prolongé, chaque jour, pendant le plus grand nombre d'heures possible.

Le travail à *double ou triple équipe* est souvent la condition nécessaire de l'utilisation « économique » de certaines machines.

Mais du fait des indemnités et primes diverses dues au personnel, ce mode d'organisation du travail entraîne, pour les entreprises, des charges qui, trop souvent, les font hésiter à y recourir. Un allègement de ces charges serait économiquement justifié.

Il ne saurait être question de rechercher cet allègement dans une réduction des avantages qui sont actuellement accordés aux salariés et qui sont la contrepartie d'une gêne ou d'un effort supplémentaire.

Mais il serait sans doute possible d'envisager, soit une compensation (2) des charges de sécurité sociale supportées par l'entreprise, soit une exonération totale ou partielle du versement forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires.

CONCLUSION

On s'est efforcé, dans ce rapport, de montrer les faiblesses relatives du commerce extérieur français et d'indiquer les mesures propres à y remédier.

On voudrait, en terminant, rappeler simplement que l'étude et l'adoption de ces mesures sont urgentes.

Elles le sont pour trois raisons au moins qui ont été rapidement évoquées au cours de ce rapport, mais qu'il faut rappeler et préciser ici :

— la première est que l'équilibre actuel de la balance commerciale est encore un équilibre fragile qu'il faut, de toute nécessité, consolider et étayer par un effort accru de productivité.

Protectionniste depuis M. Méline, la France a fait un acte de foi, au sens profond du mot, en optant délibérément pour une politique d'expansion dans la liberté des échanges, foi dans son agriculture, dans son industrie, dans sa main-d'œuvre.

Il fallait, certes, faire cet acte de foi ; mais il faut maintenant qu'il soit suivi d'autres actes : de ceux qui assureront le succès dans la voie qui a été choisie et qui est certainement la meilleure.

— la seconde est que, si la France possède actuellement une réserve de devises de l'ordre de 1.850 millions de dollars, sa *dette extérieure*, par contre, se monte à près de 3.000 millions de dollars : des excédents de balance commerciale restent donc indispensables pour faire face aux échéances de cette dette.

— la troisième raison pour laquelle la France qui, aujourd'hui, n'est plus en déficit de balance commerciale, *doit s'établir, structurellement, en excédent de balance commerciale* réside dans les *engagements moraux* que notre pays a contractés en assumant la charge d'un certain nombre de grandes « entreprises ».

On sait ce que la France veut réaliser en Algérie, on sait ce qu'elle veut faire pour les Etats de la « Communauté » et pour l'ensemble des pays sous-développés.

On sait que, d'ici 1965, trois millions de nouveaux adultes français devront s'intégrer dans la vie économique et productive et qu'il faudra, en moyenne, investir trois millions de francs pour chacun de ces nouveaux « producteurs », si l'on veut assurer à leur travail une « productivité » satisfaisante.

---

(1) Le texte présenté par la section était le suivant :

« § 3. — *Possibilités financières d'investissement :*

« Deux moyens essentiels peuvent faciliter l'équipement des entreprises :

« a) *La réduction du coût des investissements :* cette réduction devrait résulter, notamment, d'une *suppression, au moins temporaire, des droits de douane sur les matériels d'équipement qui doivent nécessairement être importés* parce qu'ils n'existent pas en France.

« La commission « fiscalité et productivité » du Commissariat général à la productivité avait déjà suggéré cette suppression.

« Il serait souhaitable qu'elle fût réalisée à bref délai.

« On notera que la suggestion qui est ici présentée n'est nullement en contradiction avec ce qui a été dit précédemment de la nécessité de développer la production française de biens d'équipements puisque, en toute hypothèse, la suppression des droits de douane ne saurait jouer que pour des matériels qui ne sont pas produits en France. On rappellera, d'ailleurs, que le vrai problème, pour l'industrie française des biens d'équipement, n'est pas de *tout* produire, mais de produire *certaines* catégories de biens à des prix *meilleurs* que les prix étrangers.

« b) *Réduction du coût du crédit et facultés d'autofinancement.*

« 1° La réduction du coût du crédit, à long terme en particulier, pourrait et devrait, pour les secteurs déterminants de la production et de l'exportation française, être assurée par le jeu des bonifications d'intérêt analogues à celles dont a bénéficié l'industrie sidérurgique française lors de l'ouverture du premier Marché commun, celui de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ;

« 2° Des possibilités d'autofinancement pourraient de leur côté être recherchées dans un assouplissement du régime fiscal des amortissements.

« On sait que — sous réserve d'être amendé, — comme il a été dit ci-dessus, en ce qui concerne le régime propre des exportateurs — le projet de réforme fiscal actuellement soumis au Parlement pourrait constituer un certain progrès par rapport à la législation actuellement en vigueur.

« Mais il serait sans doute possible et souhaitable d'aller plus loin encore.

« On rappellera à ce sujet que le budget du Royaume-Uni pour l'exercice 1959-1960 présentait, entre autres particularités, celle de remettre en vigueur un régime d'encouragement aux investissements qui avait déjà fonctionné en Angleterre entre 1954 et 1956 mais qui, jusqu'à présent, n'a jamais eu d'équivalent dans la législation fiscale française et dont celle-ci pourrait utilement s'inspirer.

« Ce régime, dit des Investments Allowances permet aux entreprises de déduire du bénéfice imposable de chaque exercice un certain pourcentage de la valeur des immobilisations effectuées au cours de cet exercice, sans avoir à tenir compte ultérieurement de cette déduction pour le calcul de l'amortissement desdites immobilisations.

« Si le taux de la déduction autorisé est de 20 p. 100, par exemple, et si le taux de l'impôt sur les bénéfices est de 50 p. 100 — ce qui est le cas au Royaum-Uni comme en France — tout investissement de 100 francs permet donc à une entreprise de conserver intégralement et définitivement à sa disposition sur ces bénéfices, une somme de 20 francs, au lieu d'en donner la moitié (10 francs) à l'Etat ; l'encouragement apporté à l'entreprise qui veut se moderniser est donc égal à 10 p. 100 du montant de ses investissements.

« Il faut ajouter que, pour la première fois dans l'histoire de la fiscalité anglaise, le budget de 1959-1960 prévoit le fonctionnement simultané du régime des Investments Allowances et d'un autre régime, dit des Initial Allowances, qui, lui, n'est qu'un régime d'amortissements accélérés du type de ceux qui fonctionnent en France.

« Peut-être cette politique anglaise de la fiscalité des amortissements est-elle pour quelque chose dans le développement des investissements qui est enregistré Outre-Manche, notamment dans le secteur de l'automobile ; elle trouverait, alors, dans ce développement même, sa plus solide justification ;

« 3° Une interprétation plus souple pourrait être donnée, par la Direction générale des impôts, des règles concernant les provisions susceptibles d'être constituées en franchise d'impôt, par les exportateurs.

« On sait, en effet, que, dans l'état actuel de la doctrine administrative, ces provisions ne peuvent être constituées que dans des hypothèses assez étroitement définies ;

« 4° Enfin, et d'une manière plus générale, il est permis de penser que la meilleure politique à suivre en matière d'exportation serait sans doute une politique « personnalisée » ou humanisée.

« Ceci veut dire que — sans qu'il soit nécessaire d'en faire une règle écrite et codifiée — les autorités publiques et celles qui sont responsables du crédit, en particulier, devraient pouvoir, comme elles le font en Allemagne, prendre en faveur des firmes qui font preuve du plus grand dynamisme à l'exportation, des mesures *individuelles* et *personnelles* appropriées aux nécessités du commerce international. La Banque de France, en particulier, devrait faire en sorte que ces entreprises puissent effectivement disposer de crédits normaux : 4 p. 100 ou 5 p. 100, tous frais compris, et ne soient, pratiquement, jamais mises « en enfer », même lorsqu'une stricte application des règles générales conduirait à les y mettre. »

(2) Le texte présenté par la section était le suivant :

« Mais il serait sans doute possible d'envisager, soit une diminution des charges... », le reste sans changement.

On sait aussi qu'une tâche immense incombe à la France pour la formation de sa jeunesse, de ses ingénieurs, de ses techniciens, de ses « élites » indispensables au progrès économique et social d'une grande nation et on ne saurait trop souligner que notre pays laisserait sans doute échapper *la plus belle chance de son histoire* s'il ne se montrait pas capable d'assurer cette formation.

Aucune de ces tâches ne peut être négligée, aucun de ces engagements ne peut être renié.

Il faut donc que la France se donne les moyens de la politique qu'elle veut mener à son terme, c'est-à-dire que, après s'être affranchie de sa dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur, il faut qu'elle arrive à tirer de son commerce international les excédents qui, seuls, lui permettront de réaliser ses plus nobles ambitions.

2° Avis formulé par le Conseil économique et social, au cours de sa séance du 19 novembre 1959, sur le problème des échanges extérieurs dans la perspective de la promotion des exportations.

Le Conseil économique et social,

Vu sa résolution en date du 22 juillet 1959 par laquelle il s'est saisi des problèmes posés par le commerce extérieur de la France dans la perspective d'une promotion des exportations ;

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Léon de Rosen au nom de sa section de l'expansion économique extérieure ;

Après avoir examiné en section les amendements au projet d'avis déposés en séance ;

Considérant que, si un déficit durable de la balance des paiements courants est légitimement préoccupant et que si des excédents de balance peuvent être nécessaires pour régler des dettes extérieures anciennes, l'équilibre ou le super-équilibre de la balance des paiements courants ne sauraient constituer à eux seuls, les véritables objectifs du commerce extérieur ;

Considérant en effet que, s'il importe de développer les ventes à l'extérieur, c'est, essentiellement, pour pouvoir, en contrepartie, acheter davantage à l'extérieur et que l'expansion des échanges extérieurs est ainsi une condition généralement favorable à l'élévation du niveau de vie national ;

Considérant que si la mise en valeur accélérée des sources d'approvisionnement et le développement des échanges à l'intérieur de la zone franc sont susceptibles de contribuer efficacement au meilleur équilibre des échanges de cette zone avec l'extérieur, le problème essentiel et sur lequel doit porter le principal effort reste celui des ventes hors de la zone franc ;

Considérant également que si les échanges autres que de marchandises présentent une importance capitale, cette importance même justifierait que ces échanges fassent, à eux seuls, l'objet d'une étude spéciale ;

Considérant, en définitive, qu'il était légitime d'entreprendre une étude et qu'il est légitime de formuler un avis concernant essentiellement les échanges de marchandises entre la métropole et les pays étrangers à la zone franc ;

Considérant que cet avis, compte tenu des stipulations sur la politique agricole commune prévue par le Traité de Rome, gagnerait à être suivi d'un rapport et d'un avis traitant spécialement des échanges extérieurs agricoles ;

Considérant que, dans les années passées, le déficit du commerce extérieur a presque constamment coïncidé avec une expansion économique intérieure marquée et avec une surévaluation plus ou moins forte de la devise nationale (1),

Considérant par ailleurs que, au cours des mêmes années, la structure même du commerce extérieur français s'est caractérisée, notamment, par les traits suivants :

— trop grande irrégularité des résultats obtenus dans le secteur agricole,

— insuffisance des excédents constatés dans le secteur « Produits manufacturés et demi-produits » pour compenser les déficits enregistrés dans le secteur « Matières et énergie », du fait notamment de l'importance des importations de pétrole brut,

— anomalie d'un solde positif des échanges de demi-produits et d'un solde négatif des échanges de biens d'équipement ;

Considérant le redressement actuel de la balance commerciale française ;

Considérant que la stagnation économique ne saurait constituer une solution acceptable du problème de l'équilibre de la balance commerciale car elle irait directement à l'encontre du seul objectif souhaitable, qui est l'élévation du niveau de vie et l'accroissement du revenu national ;

Considérant aussi que, pour consolider les gains acquis dans certains secteurs, remédier aux anciennes faiblesses du commerce extérieur français et rendre ainsi possible une expansion simultanée de l'économie interne et des échanges extérieurs de la France, dans un climat général d'activité et d'effort concerté, un ensemble de mesures doit être étudié et adopté d'urgence,

Emet l'avis suivant (1) :

A. — *Principes.*

1. — S'il convient, assurément, de mettre en valeur à l'optimum toutes les ressources naturelles dont l'existence peut être d'une importance capitale pour l'avenir économique du pays, et de développer des activités pouvant devenir compétitives dans un délai raisonnable, il faut, non seulement considérer comme acquises les mesures prises en matière de libération des échanges, *mais rejeter délibérément*, en se réservant la possibilité de répondre aux situations concrètes qui ne correspondraient pas à la tendance de libéralisation des échanges extérieurs, *toutes concepitons économiques d'autarcie* qui seraient directement contraires à l'objectif d'expansion des échanges extérieurs.

Il ne doit s'agir ni d'importer moins, ni d'exporter plus par principe, mais d'obtenir les importations et les exportations les plus favorables à la croissance de l'économie nationale, à l'amélioration de l'équilibre extérieur et à l'élévation des niveaux de vie.

2. — Pour être efficace, l'action — nécessaire — des pouvoirs publics doit consister, d'une part, à faire comprendre :

— non seulement aux producteurs traditionnellement exportateurs que leur intérêt est d'intensifier leurs ventes à l'étranger ;

— mais surtout aux producteurs n'ayant jamais encore exporté, que leur intérêt est de devenir exportateurs,

et, d'autre part, à aider les uns et les autres dans toute la mesure compatible avec nos engagements internationaux.

B. — *Services du commerce extérieur.*

3. — L'information de l'exportateur — ou du futur exportateur — sur les formalités qu'il peut avoir à remplir, sur les débouchés qu'il peut espérer trouver, sur l'état des différents marchés étrangers, est une œuvre essentielle qui incombe actuellement aux services du commerce extérieur, au sens le plus large, notamment aux services spécialisés de divers ministères, et plus spécialement au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, ainsi qu'au centre national du commerce extérieur.

4. — Il apparaît nécessaire qu'un vaste effort soit fait pour simplifier, concentrer, lier et refondre une organisation dont la complexité rend souvent difficiles les contacts utiles entre professionnels et représentants de la puissance publique.

5. — En particulier, dans le cadre de la refonte évoquée ci-dessus, il serait souhaitable qu'une liaison très étroite, sinon une concentration du travail, soit organisée sur le plan national, entre le centre national du commerce extérieur et le comité national des conseillers du commerce extérieur.

Plus nécessaire apparaît encore une concentration du travail sur le plan régional, des activités des conseillers du commerce extérieur, des délégations régionales du centre national du commerce extérieur, des chambres de commerce ou régions économiques, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture.

6. — Enfin, il serait souhaitable, sur le plan des sociétés conventionnées, qu'une étude soit faite avec le concours des secteurs actuellement habilités, d'une éventuelle extension aux entreprises relativement importantes qui pourraient y jouer un rôle « d'animateurs » et apporter leur aide à ces « services privés » du commerce extérieur que sont appelées à devenir, au profit de leurs membres, les sociétés conventionnées.

Des problèmes du même ordre se posent en ce qui concerne l'artisanat et leurs solutions doivent être recherchées compte tenu des activités en cause.

C. — *Normalisation des conditions de la concurrence internationale.*

7. — Si la France entend s'interdire le recours aux formes d'aide indirecte ou de subvention qui sont peu conformes à la lettre ou à l'esprit des traités auxquels elle a adhéré, il conviendrait aussi que le Gouvernement français demeurât particulièrement attentif à obtenir la même attitude de la part des cosignataires de ces traités.

(1) Un amendement qui tendait à la suppression des mots : « et avec une surévaluation plus ou moins forte de la devise nationale », a été repoussé à main levée.

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 101 voix contre 2 et 12 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 4).

A cet égard, certaines pratiques paraîtraient difficilement admissibles qui consisteraient :

— à allouer, forfaitairement, aux exportateurs, des « remboursements de droits de douane sur matières premières importées » même dans le cas où les produits exportés n'incorporent, en fait, que des produits et matières d'origine nationale ;

— à fixer à un niveau abusif le taux de remboursement, aux exportateurs, des taxes sur le chiffre d'affaires perçues au cours du processus de fabrication dans les pays qui perçoivent ces taxes suivant le système cumulatif « à cascade ».

8. — Par ailleurs, il importe que la France obtienne de ses partenaires de la Communauté économique européenne, et cela dans les délais les plus rapides, les harmonisations prévues par le Traité de Rome, notamment celle ayant trait à l'égalisation des salaires masculins et féminins.

Cette harmonisation doit, dans le domaine social, s'établir aux niveaux les plus élevés.

Il convient de considérer aussi l'application des dispositions des traités de Paris et de Rome en matière d'harmonisation des tarifs de transport par voie ferrée.

Si l'obligation aux harmonisations susvisées n'était pas respectée par nos partenaires dans les conditions définies par le traité de Rome, le Gouvernement français serait fondé à décider :

— soit que les produits français exportés bénéficieraient, temporairement du remboursement par l'Etat d'une partie suffisante des charges fiscales et des cotisations sociales assises sur les salaires ou éventuellement qu'ils seraient avantagés par une adaptation du coût des transports par voie ferrée à destination de l'étranger (1) ;

— soit que les produits originaires du pays contrevenant seraient frappés à l'entrée en France d'un droit compensateur.

Il ne saurait être question de remettre en cause les avantages acquis par les salariés ni d'en faire supporter le poids à la sécurité sociale.

9. — Il convient en accord notamment avec les traités de Paris et de Rome que les pouvoirs publics contrôlent les effets susceptibles d'être déterminés sur la production nationale, l'exportation et le partage des marchés par les ententes internationales et s'efforcent de contrecarrer toute activité des cartels internationaux sur notre territoire dont les effets pourraient être défavorables à l'économie nationale (2).

D. — *Politique de ventes à l'étranger.*

10. — Dans le cadre d'une politique générale de vente à l'étranger devrait prendre place une mesure mineure, mais psychologiquement significative : la suppresion de la taxe *de 2 p. 1.000 sur les exportations.*

11. — Dans le domaine des *procédures douanières* destinées à faciliter les exportations en assurant la non-perception ou le remboursement des droits de douane sur les marchandises introduites en France pour être réexportées après transformation, il serait souhaitable :

— que fussent rapidement mis au point et publiés les textes d'application de l'ordonnance du 29 décembre 1958 qui a rétabli dans la législation française les régimes du « Drawback » et de « l'exportation préalable » ;

— que le régime des « usines exercées », ou tout autre régime analogue quant à ses résultats — tel, par exemple, que celui des ports francs — soit étendu et généralisé, comme le prévoit, d'ailleurs, l'ordonnance du 29 décembre 1958.

12. — Plus importante que les précédentes serait une action des pouvoirs publics tendant à obtenir que les entreprises françaises travaillant sous licences étrangères soient toujours autorisées à exporter, au moins vers certains pays.

13. — Il semble qu'une attention suffisante n'ait pas été prêtée jusqu'à présent aux exportations de « matière grise nationale » que constituent les *marchés d'études ou d'engineering à l'exportation.*

La vente de plans, brevets et marques français à l'étranger peut et doit, en effet, devenir une source importante d'échanges.

Il apparaît donc indispensable qu'une étude détaillée des possibilités et des besoins de ce secteur en croissance de l'activité nationale soit entreprise, en commun, par l'administration et les représentants de la profession en vue d'aboutir à un développement rationnel de telles exportations.

14. — L'efficacité d'une *politique de longs crédits à faible taux d'intérêt* aux clients étrangers acheteurs de *biens d'équipement* a été mise en lumière par les résultats obtenus, par exemple sur les marchés d'Amérique latine par les Etats-Unis.

Il est indispensable que les industriels français soient mis à même de consentir à leurs clients étrangers des conditions aussi favorables que celles qui sont offertes par leurs concurrents anglais et allemands et qui comportent des crédits de dix ans, ou même de quinze ans, pour la *construction de grands ensembles industriels.*

La Banque de France ne pouvant admettre, en vertu de ses statuts, pour le moyen terme une durée supérieure à cinq ans, il conviendrait d'étudier, en vue d'une réalisation rapide, la création, soit dans le cadre national soit dans le cadre de la Communauté économique européenne, de relais de crédit qui permettraient d'allonger autant que l'imposent les initiatives de la concurrence étrangère, les délais de paiement actuellement susceptibles d'être consentis par les industriels français à leurs clients étrangers.

15. — Dans le même esprit il convient de rester continuellement attentif à toutes les pratiques extérieures en matière d'assurance-crédit et d'assurance-prospection pour mettre les exportateurs français à égalité de chances avec leurs concurrents éventuels.

16. — Il serait désirable également de mettre au point des mécanismes permettant aux exportateurs français de donner, pour des marchés importants de biens d'équipement, les cautions de soumission ou de bonne fin nécessaires pour participer aux adjudications de certains pays de la zone dollar à des conditions comparables à celles des constructeurs d'autres pays européens.

17. — La procédure de la *garantie de prix* qui a été maintenue en vigueur — et qui ne constitue, à aucun degré, une « aide » à l'exportation — comporte actuellement un seuil qui est imposé aux exportateurs et dont la valeur en pourcentage augmente avec la longueur des délais de livraison.

C'est ainsi que, par exemple, compte tenu de la hausse — réduite, peut-être, mais réelle — des éléments des prix de revient français depuis le début de 1959, les constructeurs français de gros matériel électrique se trouvent, du fait du seuil, moins bien placés pour exporter qu'il ne l'étaient avant le 1er janvier de cette année et ils voient leurs carnets de commandes baisser alors qu'augmentent ceux de leurs grands concurrents étrangers.

Cette situation est assez grave pour que soit, très rapidement, reconsidérée la pratique du seuil.

18. — Il est maintenant reconnu en France que si une action exportatrice n'était pas accompagnée de la création de tout un ensemble de services à l'étranger (réseaux commerciaux, services d'après-vente, services d'assistance et d'inspection technique) ses résultats seraient fatalement sans lendemain.

Il faut donc souligner la nécessité absolue des investissements commerciaux à l'étranger.

Mais la réalisation de ces investissements nécessite des moyens de financement que ne peuvent pas réunir, sans une aide appropriée, les affaires moyennes ou petites et les entreprises artisanales qui fabriquent, cependant, des productions parfaitement exportables.

Il serait donc souhaitable que, par recours étendu aux sociétés conventionnées ou toute autre procédure appropriée, fût organisée cette aide et levé, du même coup, un obstacle sérieux à une large participation des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat dans le domaine de l'exportation.

19. — Enfin, il faut souligner que si l'exportation traditionnelle portait, jusqu'à présent, sur des produits fabriqués en France, il est des cas où on ne pourra plus vendre à l'étranger que ce qu'on aura achevé, monté, ou partiellement fabriqué dans le pays même ou ce qui s'associera à la vente de tels produits.

Il convient que la France ne se laisse pas distancer dans ce domaine.

E. — *Politique de production et de productivité.*

20. — Un développement des exportations implique dans tous les secteurs d'activité une politique active d'accroissement de la production et l'amélioration de la productivité dans une

(1) Un amendement tendant à supprimer cet alinéa a été repoussé à main levée.

(2) L'adjonction du membre de phrase commençant par « et s'efforcent de... » résulte d'un amendement adopté au scrutin public. Le vote a été acquis par 64 voix contre 59 et 7 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 1).

orientation de la production appropriée aux meilleures possibilités du commerce extérieur (1).

Plus particulièrement en vue d'assurer l'équilibre du commerce extérieur français, toujours tributaire, dans une large mesure, des échanges agricoles, il est nécessaire d'engager l'agriculture française dans une politique de large expansion adaptée aux besoins des marchés intérieur et extérieur et répondant à la fois à sa vocation économique, humaine et nationale (2).

Le problème spécifique des exportations agricoles fera l'objet d'une étude particulière par la section de l'expansion économique extérieure, la section de la productivité et de l'expansion agricoles et d'un avis du Conseil économique et social (2).

Le problème général de l'équilibre du commerce extérieur français fera également l'objet d'une étude particulière et d'un avis du conseil économique et social (3).

21. — Une production de masse permettant d'obtenir des prix compétitifs — il ne faut jamais oublier l'importance du facteur « séries » dans la formation des prix industriels — suppose, avant tout, l'existence d'un marché intérieur solide aussi régulier que possible et en expansion (4) (5).

22. L'obtention de prix industriels compétitifs suppose un coût de la vie aussi stable que possible. Il paraît donc indispensable d'aider la production agricole en l'orientant vers des débouchés stables à l'exportation s'ajoutant à la consommation intérieure.

(1) Cet alinéa constitue un texte transactionnel adopté au scrutin public. Le vote a été acquis par 54 voix contre 47 et 15 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 2). Le texte initial de la section était le suivant : « Un développement des exportations implique une politique active d'accroissement de la production et de la productivité, d'orientation de la production et du commerce extérieur ».

(2) Cet alinéa résulte de l'adoption d'un amendement.

(3) Cet alinéa résulte de l'adoption d'un amendement à main levée.

(4) Un amendement a été repoussé à main levée.

Il tendait à substituer au texte de la section le texte suivant : « Une production de masse permettant d'obtenir des prix compétitifs — il ne faut jamais oublier l'importance du facteur « séries » dans la formation des prix industriels — suppose, avant tout, l'existence d'un marché intérieur solide aussi régulier que possible et en expansion, ce qui implique une politique de plein emploi et un relèvement substantiel des salaires ».

(5) Un amendement a été adopté au scrutin public par 51 voix contre 49 et 13 abstentions. (Voir résultat en annexe, scrutin n° 3). Il tendait à la suppression dans le texte initial de la section des deux alinéas suivants :

« D'où la nécessité de condamner, notamment :

« — certains impôts anti-économiques de nature à limiter un accroissement souhaitable des exportations,

« — certaines pratiques de blocage des prix économiquement injustifiées dans la mesure où elles peuvent compromettre le développement des exportations et qui ont parfois eu pour résultat paradoxal de maintenir les prix intérieurs au-dessous du niveau des prix possibles d'exportation ».

De plus, comme pour les autres secteurs de production, le dynamisme de la production agricole doit être secondé par une distribution dont l'évolution, à tous les stades et dans tous ses composants, doit être encouragée (1).

23. — L'obtention d'une production de qualité suppose :

— une organisation poussée de la *recherche scientifique et technique*, d'où la nécessité, pour les pouvoirs publics de poursuivre et de développer l'effort qu'ils ont déjà entrepris pour encourager cette recherche ;

— une *spécialisation* convenable, qui devrait être particulièrement recherchée et encouragée dans le domaine de l'agriculture et dans celui des biens d'équipement ;

— une politique agricole tendant à éliminer notamment l'un des goulots d'étranglement constitué par le niveau des salaires et les conditions sociales de la vie rurale qui ne permettent pas de maintenir dans ce secteur une main-d'œuvre suffisamment qualifiée (2).

24. — Tout progrès de la production et de la productivité suppose un équipement généralement coûteux, donc des possibilités financières d'investissement.

Les mesures les plus importantes et les plus nécessaires à prévoir sont celles qui devront permettre aux entreprises industrielles, agricoles et artisanales françaises de *poursuivre leur équipement au même rythme que les entreprises étrangères concurrentes* (3).

25. — Les pouvoirs publics devront vérifier si les mesures prises ont bien permis d'atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été créées.

(1) La section de la modernisation de la distribution poursuit actuellement l'étude de la réforme des circuits de distribution.

(2) Cet alinéa résulte de l'adoption d'un amendement à main levée.

(3) Un amendement a été adopté à main levée.

Il tendait à la suppression dans le texte initial de la section des alinéas suivants :

« En raison de cet impératif, il convient de tendre par toutes procédures appropriées à :

« *a*) La suppression, au moins temporaire, des droits de douane sur les matériels d'équipement dont la fabrication n'est ni réalisée, ni entreprise en France ;

« *b*) La réduction du coût du crédit à moyen et à long terme ;

« *c*) Dégager des possibilités supplémentaires d'autofinancement résultant soit d'une accélération du rythme des amortissements, soit de l'adoption de systèmes d'amortissement analogues aux systèmes britannique ou hollandais ;

« *d*) Interpréter d'une façon plus libérale les règles concernant les provisions susceptibles d'être constituées, en franchise d'impôt, par les exportateurs.

« Il serait notamment souhaitable que fussent admises en suspension d'impôts, des provisions constituées pour la part non garantie par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur des créances sur l'étranger. »

ANNEXE

SCRUTIN N° 1

sur l'amendement relatif à l'activité des cartels internationaux.

Nombre de votants..... 130

Ont voté pour..... 64
Ont voté contre..... 59
Se sont abstenus..... 7

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour (64).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Charuau, Chaulet, Esperet, Haniquaut, Jeanson, Lagandré, Levard, Mathevet, Sulter, Vansieleghem.

C. G. T. — MM. Brard, Caille, Carroué, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannes, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Bomal, Charlot, Cucuel, Delamarre, Tribié, Ventejol.

Groupe de l'agriculture. — MM. Biset, Forget, Hadengue, Hervieu, Lequertier, Nové-Josserand, Pateau.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Brémond, Le Hénaff.

Groupe de l'artisanat. — M. Lecœur.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Aumonier, Dumontier, Perroux, Sauvy, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Durand, Harasse.

Groupe des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer. — M. Buy.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Gravier, de Maud'huy, Martial, Senet.

Ont voté contre (59).

Groupe des travailleurs :

C. G. C. — MM. Bicheron, Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises privées. — MM. Auberger, Belrachid, Bernard, Cagniard, Charvet, Demmerlé, Dumont, Guillard, Glotin, Goudaert, Laguionie, Lalou, Mayolle, Mersch, Paquette, Parfait, Pisson, Rogliano, de Rosen, Stoll, Tassin de Montaigu, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. Beghain, Bencharif, Chatras, Collet, Dalle, Deleau (J.), Lacaille, Najah.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Goetze, Lutfalla, Moch.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Chareille, Colomer, Dallant, Duhamel, Lachachi, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalité qualifiées. — MM. Alexandre, Goussault, Laurens, Mercier, Ramonet.

Groupe de la coopération. — MM. Lamy, de Laulanié.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Jourdain, Legasse, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — M. Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Millot, Polti.

Se sont abstenus (7).

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Chauchard, Defond.

Groupe de l'agriculture. — MM. du Douet de Graville, Guy-Charon.

Groupe de l'artisanat. — M. Jeudon.

Groupe des personnalités qualifiées. — M. Byé.

SCRUTIN N° 2

sur l'amendement relatif à la liaison entre exportations et politique d'accroissement de la production.

Nombre de votants 116

Ont voté pour 54
Ont voté contre 47
Se sont abstenus 15

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour (54).

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Auberger, Belrachid, Bernard, Cagniard, Charvet, Chauchard, Defond, Demmerlé, Dumont, Guillard, Glotin, Goudaert, Laguionie, Lalou, Mersch, Paquette, Parfait, Rogliano, de Rosen, Stoll, Tassin de Montaigu, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. Bencharif, Dalle, du Douet de Graville, Forget, Guy-Charon, Hadengue, Hervieu, Nové-Josserand, Pateau.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Chareille, Colomer, Dallant, Duhamel, Jeudon, Lachachi, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Alexandre, Goussault, Laurens, Perroux, Ramonet.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Harasse, de Laulanié.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Buy, Legasse, Sanglier.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — M. Polti.

Ont voté contre (47).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Charuau, Chaulet, Espéret, Haniquaut, Jeanson, Lagandré, Levard, Mathevet, Sulter, Vansieleghem.

C. G. T. — MM. Barjonet, Brard, Caille, Carroué, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis.

C. G. T.-F. O. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Bomal, Charlot, Cucuel, Delamarre, Tribié, Ventejol.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouët, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Brémond.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Dumontier, Mercier.

Groupe de l'U. N. A. F. — M. Vinot.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Gravier, de Maud'huy, Martial, Senet.

Se sont abstenus (15).

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Goetze, Le Hénaff, Lutfalla, Moch, Verret.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Aumonier, Byé, Sauvy, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Leroy, Noddings.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — M. Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — M. Millot.

SCRUTIN N° 3

sur l'amendement tendant à la suppression des alinéas relatifs à la condamnation de certains impôts et du blocage des prix.

Nombre de votants..... 113

Ont voté pour..... 51
Ont voté contre..... 49
Se sont abstenus..... 13

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour (51).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Charuau, Chaulet, Esperet, Haniquaut, Jeanson, Lagandré, Levard, Mathevet, Sulter, Vansieleghem.

C. G. T. — MM. Barjonet, Brard, Caille, Carroué, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Bomal, Charlot, Cucuel, Delamarre, Tribié, Ventejol.

Groupe de l'agriculture. — M. Forget.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Verret.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Byé, Dumontier, Perroux, Sauvy, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Leroy, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — M. Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Martial, Senet.

Ont voté contre (49).

Groupe des travailleurs :

C. G. C. — M. Le Ferme.

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Auberger, Belrachid, Bernard, Cagniard, Charvet, Chauchard, Defond, Demmerlé, Dumont, Guillard, Glotin, Goudaert, Laguionie, Lalou, Mayolle, Mersch, Paquette, Parfait, Rogliano, de Rosen, Stoll, Tassin de Montaigu, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. Du Douet de Graville, Guy-Charon, Hadengue, Nové-Josserand.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Goetze, Moch.

Groupe de l'artisanat. — MM. Duhamel, Séné.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Goussault, Laurens, Ramonet.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Durand, Harasse, de Laulanié.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Abelin, Buy, Legasse, Sanglier.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Gravier, de Maud'huy, Millot, Polti.

Se sont abstenus (13).

Groupe de l'agriculture. — MM. Beghain, Bencharif.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Lutfalla.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Chareille, Colomer, Dallant, Jeudon, Lecœur, Ressicaud.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Alexandre, Aumonier, Mercier.

SCRUTIN N° 4

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants..... 115

Ont voté pour..... 101
Ont voté contre..... 2
Se sont abstenus..... 12

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour (101).

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Charuau, Chaulet, Espéret, Haniquaut, Jeanson, Lagandré, Levard, Mathevet, Sulter, Vansieleghem.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Bomal, Charlot, Cucuel, Delamarre, Tribié, Ventejol.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Auberger, Belrachid, Bernard, Cagniard, Charvet, Chauchard, Defond, Demmerlé, Dumont, Guillard, Glotin, Goudaert, Laguionie, Lalou, Mayolle, Mersch, Paquette, Parfait, Rogliano, de Rosen, Stoll, Tassin de Montaigu, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. Bencharif, Biset, Collet, Dalle, Du Douet de Graville, Forget, Guy-Charon, Hadengue, Lequertier, Nové-Josserand, Pateau.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Brémond, Le Hénaff, Lutfalla, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Chareille, Colomer, Dallant, Jeudon, Lachachi, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Alexandre, Aumonier, Byé, Dumontier, Goussault, Laurens, Mercier, Ramonet, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Leroy, Noddings, Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Antoni, Durand, Harasse, de Laulanié.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Abelin, Buy.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — M. Malbrant.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Gravier, de Maud'huy, Millot, Polti, Senet.

Ont voté contre (2).

Groupe des personnalités qualifiées. — MM. Perroux, Sauvy.

Se sont abstenus (12).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Barjonet, Brard, Caille, Carroué, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.